

# BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



## PROJET : PROMOTION DES CHAINES DE VALEUR AGRICOLES SENSIBLES AU GENRE EN APPUI AU PROGRAMME D'APPUI A LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE EN MAURITANIE (PCVASG-PATAM)

**PAYS : REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE LA MAURITANIE (RIM)**

## RAPPORT D'EVALUATION DU PROJET

**Date : Septembre 2021**

<b>Equipe du Projet</b>	<b>Chef d'Equipe :</b> Rafâa MAROUKI, Agroéconomiste en Chef, RDGN.2/AHAI
	<b>Membres de l'Equipe :</b> Beya BCHIR, Environnementaliste, RDGN.4/SNSC Alain NNA, Spécialiste en Chef en gestion financière, SNFI.2 Mohamed Aliou DIALLO, Spécialiste gestion financière, COML Saida BENCHOUK, Spécialiste en acquisitions, SNFI.1-CODZ Bernadette NYANJO, Spécialiste en acquisitions, SNFI.1-RDGN Egidia RUKUNDO, Spécialiste principale genre, RDGN.2/AHHD Fulbert EGNILE, Chargé Principal de décaissements, FIFC.3 Selima GHARBI, Chargé des décaissements, RDGN/FIFC.3 Vladimir FAGBOHOUN, Conseiller juridique en Chef, PGCL.1 Darline TOGNIA, Juriste, PGCL.1 Amine MOUAFFAK, Chargé de Programmes Résident Mauritanie Balgis Osman Elasha, Chef Changement Climatique, RDGN/PECG Mamadou KANE, Consultant développement rural, RDGN2/AHAI Ali ADDALI, Analyste financier, Consultant, RDGN2/ AHAI
	<b>Chef de Division :</b> Vincent CASTEL, RDGN.2/AHAI
	<b>Chef de Division :</b> Damian IHEDIOHA, AHAI.1
	<b>Directeurs Sectoriels :</b> Martin FREGENE, AHAI Toda ATSUKO, AHFR
	<b>Directeur Général :</b> Mohamed EL AZIZI, RDGN
	<b>Directrice Générale Adjointe :</b> Malinne BLOMBERG, RDGN
<b>Revue des Pairs</b>	Driss KHIATI, Spécialiste agricole, COMA/RDGN.2, Khaled LAAJILI, Agroéconomiste principal RDGC, Youssouf KABORE Spécialiste en Chef Elevage AHAI.2, et Rosine Cathy IJIMBERE, Spécialiste Genre.

# **GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



## **REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

### **PROMOTION DES CHAINES DE VALEUR AGRICOLES SENSIBLES AU GENRE EN APPUI AU PROGRAMME D'APPUI A LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE EN MAURITANIE (PCVASG-PATAM)**

## **RAPPORT D'EVALUATION**

**DEPARTEMENTS RDGN/AHAI/AHFR**

Septembre 2021

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Equivalences, Année Fiscale, Poids et mesures, sigles et abréviations, Fiche de programme, Résumé Analytique, Matrice du projet .....	i - viii
<b>I – Orientation stratégique et justification .....</b>	<b>1</b>
1.1.Liens entre le projet, la stratégie et les objectifs pays.....	1
1.2.Justification de l’intervention de la Banque.....	2
1.3.Coordination de l’aide.....	3
<b>II – Description du projet .....</b>	<b>3</b>
2.1.Prérequis du projet .....	2.2.
Objectifs du projet .....	3
2.3.Composantes du projet .....	3
2.4.Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées .....	5
2.5.Type de projet.....	6
2.6.Coût du projet et dispositifs de financement.....	6
2.7.Zone et bénéficiaires visés par le projet.....	7
2.8.Approche participative pour la conception et la mise en œuvre du projet .....	8
2.9.Considération de l’expérience de la Banque dans la conception du projet .....	8
2.10.Principaux indicateurs de performance.....	9
<b>III – Faisabilité du projet.....</b>	<b>10</b>
3.1.Performance économique et financière.....	10
3.2.Impact environnemental et social.....	11
<b>IV –Exécution du projet .....</b>	<b>13</b>
4.1.Dispositions en matière d’exécution.....	13
4.2.Suivi .....	15
4.3.Gouvernance.....	15
4.4.Durabilité.....	16
4.5.Gestion des risques.....	16
4.6.Développement des connaissances.....	16
<b>V – Cadre Juridique.....</b>	<b>17</b>
5.1.Instrument légal .....	18
5.2.Conditions associées à l’intervention de la Banque.....	18
5.3.Conformité avec les politiques de la Banque .....	19
<b>VI – CONCLUSION ET RECOMMANDATION .....</b>	<b>19</b>
Appendice I. Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays	
Appendice II. Tableau du portefeuille de la BAD dans le pays	
Appendice III. Principaux projets connexes financés par les partenaires au développement	
Appendice IV : Carte de la zone du projet	
Appendice V : Note de conformité environnementale et sociale	

## Équivalences monétaires

[Juin 2021]

Unité monétaire : Nouvelle Ouguiya Mauritanienne (MRU)

[1 UC]	=	[52,12 MRU]
[1 UC]	=	[1,19603 €]
[1 UC]	=	[1,422293 USD]

## Année fiscale

[1<sup>er</sup> Janvier – 31 Décembre]

## Poids et mesures

1 mètre (m)	=	3,280 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (Km)	=	0,62 mile (=1 000 m)
1 kilomètre carré (Km <sup>2</sup> )	=	1 000 000 m <sup>2</sup>
1 are (a)	=	100 m <sup>2</sup>
1 hectare (ha)	=	2,471 ares (= 10 000 m <sup>2</sup> )
1 kilogramme (kg)	=	2,204 livres
1 tonne métrique	=	1 000 Kg
1 tonne métrique	=	2 204 livres

## Sigles et abréviations

AFAWA	Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique (Affirmative Finance Action for Women in Africa)
AFD	Agence française de développement
AdN	Afrique du Nord
AT	Appui technique
AUEA	Association des Usagers de l'Eau Agricole
BAD	Banque Africaine de Développement
BCI	Banque pour le Commerce et l'Industrie
BCM	Banque Centrale de la Mauritanie
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
CAM	Crédit Agricole de Mauritanie
CLC	Conseil Local de Concertation
CMP	Cadre de Mesure des Performances
CNRADA	Centre National de Recherche Agricole
CNCP	Comité National de Coordination du Projet
CRCP	Comité Régional de Coordination du Projet
DPSCSE	Direction de la Planification, des Statistiques, de la Coopération et du Suivi Evaluation
EHF	Equité Homme Femme
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FdG	Fonds de Garantie
FMI	Fonds Monétaire International
FOREMI	Fonds de Refinancement de la Microfinance
FSN	Fonds Spécial de Nigéria
GdM	Gouvernement de la Mauritanie
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IGF	Inspection Générale des Finances
IPM	Initiative Produire en Mauritanie
JEA	Jeunes Entrepreneurs Agricoles
LOLF	Loi Organique relative à la Loi des Finances
MA	Ministère de l'Agriculture
MAEPSP	Ministère des Affaires Économiques et Promotion des secteurs productifs
NBM	Nouvelle Banque de Mauritanie
ODM	Objectifs du Développement du Millénaire
ONS	Office national de la statistique

PADEL	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage
PAHABO	Projet d'aménagement hydro-agricole de Brakna-Ouest
PAFEJ	Programme d'Appui à Formation et à l'Emploi des Jeunes
PAMPEJ	Projet d'appui à la promotion de micro-petites et moyennes entreprises et à l'emploi des jeunes
PROPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président
PAREDE	Programme d'Appui aux Réformes Economiques et de Diversification Economique
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PBO	Opérations d'appui programmatique
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PI	Périmètre Irrigué
PIB	Produit Intérieur Brut
PMF	Périmètre Maraicher Féminin
PPP	Partenariat Public Privé
PR	Plan de Réinstallation
P2RS	Projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel
RSF	Facilité de partage des risques
SA	Secteur Agricole
SAU	Superficie Agricole Utile
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière de Mauritanie
SOVI	Suivi Orienté vers l'Impact
SSI	Système de sauvegarde intégré
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TAAT	Technologies pour la transformation de l'agriculture africaine
UC	Unité de Compte
UE	Union Européenne
ZTAI	Zones de transformation agro-industrielle

## Fiche de projet

### Fiche du client

**EMPRUNTEUR :** République Islamique de la Mauritanie-RIM  
(Ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des secteurs productifs – MAEPSP)

**ORGANE D'EXÉCUTION :** Ministère de l'Agriculture – MA

### Plan de financement

Source	Montant	Instrument
FSN	3,60 millions UC	Prêt
Gouvernement Mauritanien	0,40 million UC	Trésor/Ressources propres
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>4,00 millions UC</b>	

### Importantes informations financières de la BAD

Désignation	Prêt FSN
Monnaie du prêt	Unité de compte (UC)
Taux d'intérêt	NA
Monnaie de décaissement	Dollar US
Commission de service	0,75% par an sur le montant du prêt décaissé et non encore remboursé. Payable aux Dates de paiement.
Commission d'engagement	0,50% par an sur la portion non décaissée et non remboursée du prêt, à partir de 120 jours après la signature de l'accord de prêt. Payable aux Dates de paiement.
Autres commissions	Aucune
Echéance	20 ans
Différé d'amortissement	7 ans

### Durée – principales étapes (attendues)

Approbation de la note conceptuelle	Mars 2021
Evaluation du projet	Juin 2021
Négociations du Prêt FSN	Juillet 2021
Approbation du projet	Septembre 2021
Entrée en vigueur du Prêt FSN	Décembre 2021
Achèvement du projet	Décembre 2025
Dernier décaissement	Décembre 2026

### I. Aperçu général du projet

1.1 **Le présent projet appuiera les activités du Programme d'Appui à la Transformation Agricole en Mauritanie (PATAM) et plus particulièrement la production agricole (maraichère) dans la région du Brakna-Ouest et renforcera l'inclusion des femmes et le développement des institutions féminines.** Sa finalité est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations cibles à travers un développement inclusif et durable des chaînes de valeur sensibles au genre. Le Projet, est parfaitement aligné à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) de la Mauritanie et qui vise entre autres à consolider le rôle du secteur agropastoral et de faire de ce secteur une source de diversification et de croissance économiques. Il s'inscrit parfaitement dans i) les cinq priorités stratégiques de la Banque (High's 5) et en particulier la stratégie Nourrir l'Afrique (2016-2025) ; ii) la stratégie décennale de la Banque (2013-2022) ; iii) le DSP de la Mauritanie 2016-2022 (Pilier 1 Appui à la transformation agricole) ; iv) la stratégie du genre de la Banque 2021-2025 ; v) les initiatives phares suivantes de la Banque: Technologies pour la transformation de l'agriculture africaine (TAAT), Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement(AFAWA), Jeunes Entrepreneurs (Enable Youth), Facilité de partage des risques (RSF), Zones de transformation agro-industrielle (ZTAI). Le projet se concentrera sur la région de Brakna-Ouest, considérée comme zone d'extrême pauvreté.

1.2 **Le projet totalise un coût de 208,5 millions nouvelle Ouguiya (MRU), équivalent à 4,0 millions d'UC, sur une période de quatre ans (2022-2025) et sera financé par un prêt FSN de 3,6 millions d'UC. Le projet est par excellence un projet d'adaptation aux changements climatiques et s'inscrit dans l'appui de la transition vers la croissance inclusive et durable.** Le projet financera : i) la mise en place d'infrastructures d'irrigation (périmètres maraichers féminins sur 420 ha et leurs équipements par l'énergie renouvelable); ii) la promotion des chaînes de valeur et de l'entreprenariat des femmes ainsi que la mise en place d'un mécanisme de microfinance inclusif (réseau de caisse de micro-crédits autogérées complémentaires aux mesures de financement prévues par le PATAM notamment la mise en place du fonds de garantie et des assurances agricoles) ; iii) le renforcement des capacités institutionnelles et la coordination du projet. Il touchera directement 12.500 productrices organisées dans 120 coopératives féminines, totalisant ainsi une population cible estimée à 46 000 habitants, avec une prédominance de petites agricultrices, considérés comme groupe cible privilégié de la Banque.

### II. Evaluations des besoins

2.1 **La Mauritanie est considérée comme un pays particulièrement exposé aux effets des changements climatiques, la gestion efficiente des ressources naturelles y est donc devenue un impératif.** La pandémie de la COVID 19 a conduit le pays à une récession en 2020 et a aggravé les conditions d'insécurité alimentaire pour de nombreux ménages notamment en milieu rural. Il y a nécessité de diversifier l'économie mauritanienne pour réduire sa dépendance vis-à-vis des industries extractives (notamment le fer où les exportations représentent en moyenne les quatre cinquièmes du total des exportations, et 30% des recettes budgétaires) et le besoin d'améliorer la compétitivité du secteur agropastoral à travers un développement inclusif et durable, attribuent au projet une place de choix pour répondre à ces besoins et consolider ces orientations. Le projet a été initié en complément aux activités du PATAM en vue de soutenir la transformation agricole et promouvoir les chaînes de valeur maraichère filière détenue exclusivement par les femmes disposant d'un savoir-faire accumulé le long de ces dernières années. Cependant, les femmes ont besoin de soutien à toutes les étapes et les maillons de la chaîne de valeur pour capitaliser et valoriser ce savoir-faire. Les besoins émanent également de la logique de consolidation et d'extension des acquis significatifs enregistrés par le Projet d'aménagement hydroagricole de Brakna-Ouest (PAHABO) axés en grande partie sur la production et la productivité et le besoin de renforcer actuellement la *dimension transformative* pour un meilleur accès aux marchés (organisation de l'aval de production et le soutien des activités post-production).

Le processus de formulation a respecté une approche systémique concertée mobilisant les acteurs concernés et grâce à une approche participative et intégrée (API).

### III. Valeur ajoutée de la Banque

**3.1 Partant des résultats concluants enregistrés par le PAHABO<sup>1</sup> et le lancement probant du PATAM, le Gouvernement considère le Groupe de la Banque Africaine de Développement comme un bailleur de fonds multilatéral de choix pour appuyer le pays sur les réponses à apporter aux questions sectorielles clés liées au développement inclusif et durable de l'irrigation et de la production agricole, à la promotion innovante des chaînes de valeurs et à l'égalité de genre et de l'entrepreneuriat féminin et soutenant l'accompagnement du pays par la mobilisation d'autres partenaires de développement.** Ce projet constitue le prolongement du PAHABO et est en continuité avec les réformes initiées par les phases 1 et 2 du Programme d'Appui aux Réformes Economiques et de Diversification Economique (PAREDE-1 & 2) et complémentaire au PATAM, aux projets PAFEJ (programme d'appui à la formation et à l'emploi des jeunes) et PAMPEJ (projet d'appui à la promotion de micro-petites et moyennes entreprises et à l'emploi des jeunes). Les bonnes pratiques et les acquis qui ont permis au PAHABO d'exceller et d'être primé (Prix du Président des High'5 - Nourrir l'Afrique, lors des assemblées annuelles de la Banque tenues en Inde en mai 2017) ont été valorisés et les enseignements tirés ont été considérés dans de la conception du présent projet PCVASG. Le projet contribuera au renforcement de la résilience face aux effets liés au changement climatique et à la COVID 19.

**3.2 La Banque au travers du projet préparera les coopératives féminines pour un éventuel projet AFAWA pouvant bénéficier au secteur agricole.** Ce projet apportera le soutien aux coopératives féminines ciblées et accompagnera leur évolution de petites structures traditionnelles vers des formes plus structurées et modernes dans l'objectif de faire émerger des TPME à fort impact. Les coopératives féminines seront ainsi accompagnées à travers un appui technique dans leur structuration, leur établissement juridique et leur croissance pour éventuellement être éligibles à accéder à une ligne AFAWA lorsque leurs capacités et niveau de développement seront suffisants.

### IV. Gestion des connaissances

**4.1 Le projet permettra de moderniser les systèmes d'irrigation, de promouvoir la transformation agricole et les chaînes de valeurs, de développer l'entrepreneuriat féminin, de mettre en place un microfinancement inclusif et de diffuser auprès de ses acteurs les connaissances techniques et organisationnelles requises (utilisation des divers systèmes d'information à mettre en place, conseils agricoles, innovations, etc).** Il contribuera à renforcer les opérations innovantes de la Banque dans le secteur agricole et rural. Dans ce sens l'apport du projet sera d'une grande utilité pour : i) la dissémination des technologies et des pratiques d'agriculture intelligente face au climat, ii) la promotion de l'agrégation et des initiatives de PPP, iii) l'organisation institutionnelle des agricultrices et leurs interactions avec d'autres organisations de base (associations des usagers de l'eau, coopératives féminines de maraichage, Groupement d'Intérêt Economique-GIE, coopératives rizicoles, ...), iv) la co-responsabilisation des femmes et leurs organisations de base ainsi que l'amélioration de la prise de décision, v) l'appui-conseils aux agricultrices pour un meilleur accès aux marchés. Ces interventions permettront de renforcer les capacités des acteurs institutionnels : entités administratives, interprofessions et organisations des bénéficiaires. Les connaissances générées seront diffusées aux niveaux des structures du Client et de la Banque à travers leurs site web, les rapports de suivi-évaluation, de supervisions, de revue à mi-parcours et du rapport d'achèvement etc. Aussi, des initiatives de soutien de la digitalisation seront considérées et la sollicitation de l'African Digital Financial Inclusion (ADFI) a été initiée pour repérer des opportunités et soutenir des solutions innovantes au profit des femmes et orientées vers l'agriculture intelligente.

---

<sup>1</sup> Le retour de plus de 1500 ménages à la zone du projet constitue un des indicateurs clés de la réussite du projet.



# CADRE DE RÉSULTATS

## A INFORMATIONS SUR LE PROJET

<b>INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET :</b> Projet de Promotion des Chaines de Valeurs Agricoles Sensibles au Gendre en appui au PATAM (PCVASG) SAP : P-MR-AAC-012	<b>PAYS/RÉGION :</b> Mauritanie/RDGN.2
<b>OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET :</b> Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que des conditions de vie des populations.	
<b>INDICATEUR(S) D'ALIGNEMENT :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du taux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle de la population</li> <li>- Réduction des importations de légumes</li> <li>- Indice « African Gender Index»</li> </ul>	

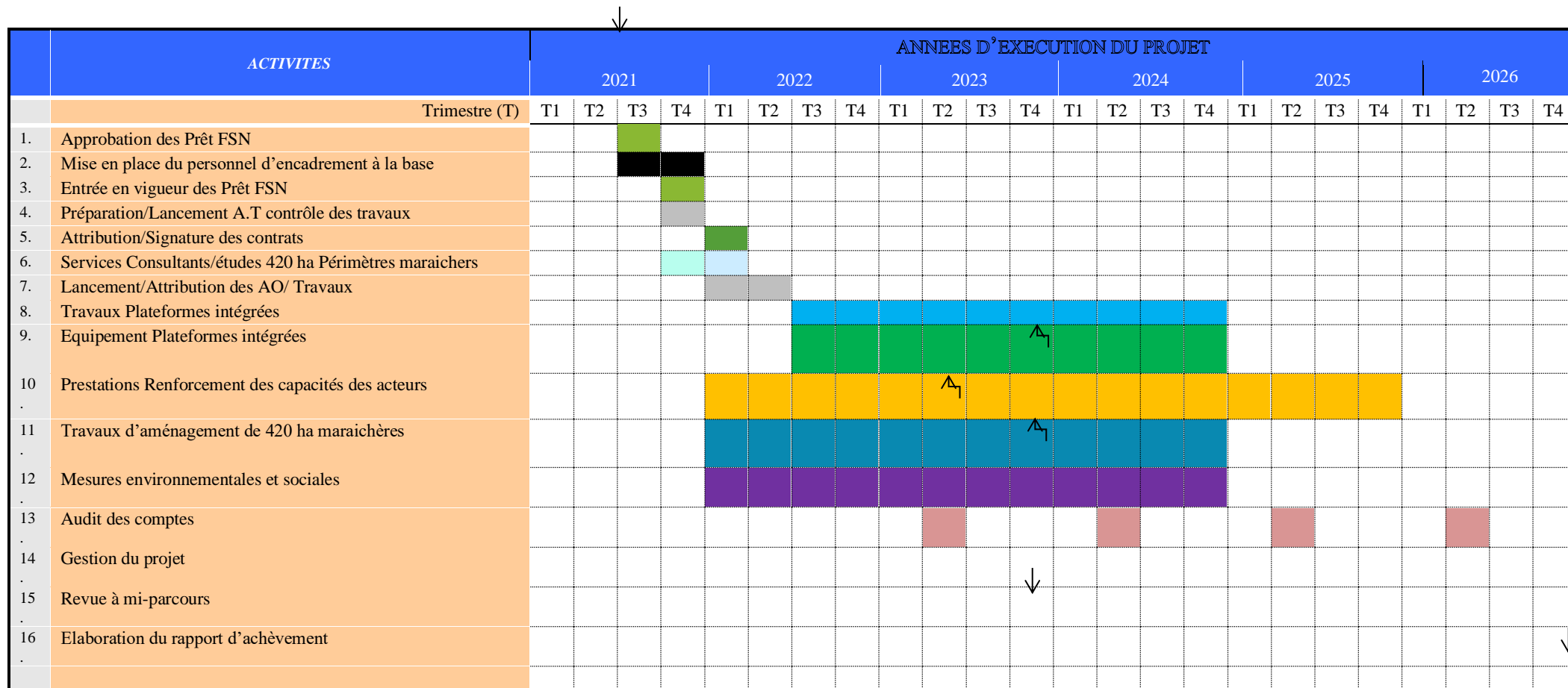
## MATRICE DES RÉSULTATS

CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS	INDICATEUR DU CMR/DE L'ADOA	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENCE (2021)	CIBLE À L'ACHÈVEMENT (2025)	MOYENS DE VÉRIFICATION
<b>ÉNONCÉ D'EFFET1 : La productivité et la production de légumes sont améliorées de manière durable</b>					
INDICATEUR D'EFFET 1.1 : Productivités des légumes améliorées de manière durable.	<input type="checkbox"/>	% Augmenté	0	50%	Rapports MA
INDICATEUR D'EFFET 1.2 : Productions additionnelles de légumes diversifiées.	<input type="checkbox"/>	Tonnes	0	12920 T	Rapports MA
<b>ÉNONCÉ D'EFFET2 : Les produits maraichers sont valorisés durablement</b>					
INDICATEUR D'EFFET 2.1 : Volume de produits maraichers conditionnés à Bogué.	<input type="checkbox"/>	T /an	0	1120 T/an	Rapports Projet
INDICATEUR D'EFFET 2.2 : Part de la production conditionnée.	<input type="checkbox"/>	%	0	10%	Rapports Projet
<b>ÉNONCÉ D'EFFET3 : L'autonomisation est soutenue et renforcée dans la zone du projet</b>					
INDICATEUR D'EFFET 3.1 : Nombre de nouveaux emplois créés.	<input type="checkbox"/>	Nombre	0	1200 <i>dont 70% de femmes</i>	Rapport d'activités projet
INDICATEUR D'EFFET 3.2 : Nombre d'auto-emplois actifs.	<input type="checkbox"/>	Nombre	3000	12500 <i>Avec 100% de femmes</i>	Rapport d'activités projet
<b>ÉNONCÉ DE PRODUIT 1 : Des périmètres maraichers féminins sont réalisés et mis en valeur</b>					
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1 : Superficie additionnelle des PMF aménagés et prête à la mise en valeur.	<input type="checkbox"/>	Ha	0	420	Rapport de fin des travaux
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2 : Taux d'intensification agricole.	<input type="checkbox"/>	Niveau	1	1,5	Rapports de campagne
<b>ÉNONCÉ DE PRODUITS 2 : Les écosystèmes agropastoraux de la zone du projet sont restaurés.</b>					
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1 : Réserves pastorales régénérées.	<input type="checkbox"/>	Ha	0	150	Rapport Projet
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2 : PGES actualisé mis en œuvre.	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2021)	11(2025)	Rapports de suivi E&S
<b>ÉNONCÉ DE PRODUITS 3 : Des plateformes intégrées d'entreprenariat féminin et de chaines de valeur, sont fonctionnelles</b>					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1 : Plateformes intégrées construites et équipées.	<input type="checkbox"/>	Nombre	0	9 (2024)	Rapport fin travaux
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2 : Centre de conditionnement et équipements de CVA fonctionnels.	<input type="checkbox"/>	Qualitatif	N	O	Rapport projet
<b>ÉNONCÉ DE PRODUIT 4 : Les capacités des coopératives de femmes et acteurs de la CV sont renforcées</b>					
INDICATEUR DE PRODUIT 4.1 : Un plan de formation et de restructuration des coopératives est adopté et mis en œuvre	<input type="checkbox"/>	Qualitatif	N	O	Rapports prestataire
INDICATEUR DE PRODUIT 4.2: Personnes ressources et responsables	<input type="checkbox"/>	Nombre	0	600	Rapports prestataire

touchées par la formation en gestion coopérative, itinéraires techniques et en nutrition					
<b>ÉNONCÉ DE PRODUIT 5 : Les Infrastructures de Chaines de Valeur Agricoles sont développées</b>					
INDICATEUR DE PRODUIT 5.1 : Marché de légumes de Bogué aménagé et Centre de conditionnement de Bogué équipé.	<input type="checkbox"/>	Qualitatif	N	O (2023)	Rapports Projet
<b>ÉNONCÉ DE PRODUIT 6 : L'entrepreneuriat des jeunes (70% filles et 30% garçons) et des femmes, est développé</b>					
INDICATEUR DE PRODUIT 6.1 : Nombre de jeunes entrepreneurs dans la CVA financés et accompagnés.	<input type="checkbox"/>	Nombre	0	60	Rapports Projet
INDICATEUR DE PRODUIT 6.1 : Nombre de Start up innovantes financées et accompagnées.	<input type="checkbox"/>	Nombre	0	6	Rapports Projet
<b>ÉNONCÉ DE PRODUIT 7 : Un système de financement inclusif et de proximité, est développé</b>					
INDICATEUR DE PRODUIT 7.1 : Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole (CECA) mises en place et fonctionnelles.	<input type="checkbox"/>	Nombre	0	3	Rapports Réseau
INDICATEUR DE PRODUIT 7.2 : Fonds de garantie et Dispositif d'assurances agricoles opérationnelles.	<input type="checkbox"/>	Qualitatif	N	O (2023)	Rapports Projet
<b>ÉNONCÉ DE PRODUIT 8 : Les capacités institutionnelles et de coordination du projet sont renforcées</b>					
INDICATEUR DE PRODUIT 8.1 : Accès des coopératives féminines aux informations sur les marchés agricoles.	<input type="checkbox"/>	Qualitatif	N	O	Rapports spécifiques
INDICATEUR DE PRODUIT 8.1 : Equipe d'encadrement à la base renforcée par des animatrices et conseillères rurales.	<input type="checkbox"/>	Nombre	0	7	Rapports Projet

**MAURITANIE PROJET DE PROMOTION DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES  
SENSIBLES AU GENRE EN APPUI DU PATAM**

**CHRONOGRAMME DES ACTIVITES 2021 – 2025**



## I – ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

### 1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays

1.1.1 **Le projet de promotion de chaînes de valeur agricoles sensibles au genre (PCVASG) vient soutenir le Programme d'Appui à la Transformation de l'Agriculture (PATAM) qui s'inscrit dans le cadre des efforts engagés par les autorités mauritaniennes pour passer d'une économie de rente à une économie diversifiée portée par les secteurs porteurs productifs, hors industries extractives.** En effet, le Gouvernement s'est doté, depuis 2012, d'une Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), qui constitue le principal cadre de référence opérationnel du secteur, traduisant la volonté du Gouvernement d'assurer une meilleure articulation et coordination des actions dans le secteur agricole pour promouvoir une agriculture moderne, résiliente et compétitive, à l'horizon 2025.

1.1.2 **Cinq domaines stratégiques d'appui ont été fixés par la SDSR : 1. Infrastructures, 2. Recherche, 3. Conseil rural, 4. Financement, 5. Commerce.** Un Plan National de Développement Agricole (PNDA) a été élaboré et approuvé en 2016 pour rendre opérationnelle la SDSR La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030), qui constitue pour la Mauritanie le cadre de référence en termes de développement, de lutte contre la pauvreté et de création d'emplois, a ainsi confirmé ces orientations et a retenu les trois leviers suivants : i) Promotion d'une croissance économique forte, inclusive et durable ; ii) Formation du capital humain et accès aux services de base ; et iii) Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions. Plus récemment, il est important de souligner les impacts de la pandémie actuelle sur l'économie du pays. Cette situation difficile a conduit le Gouvernement à mettre en place un plan de riposte à la COVID 19 et au-delà de l'urgence de lancer un Programme prioritaire Elargi du Président de la République (ProPEP) qui s'articule autour des principaux axes suivants :

- Axe 1 : Infrastructures de soutien à la croissance (Mobilité urbaine ; Infrastructures numériques ; infrastructures rurales ; Entretien et réparation des routes ; Renforcement des infrastructures hydrauliques) ;
- Axe 2 : Offre sociale et soutien à la demande (Renforcement des conditions de vie des franges défavorisées, Amélioration de l'offre de service de santé, éducation, emploi des jeunes)
- Axe 3 : Potentiel productif et autosuffisance alimentaire (Valorisation du potentiel des Pêches ; Renforcement des potentialités agropastorales)
- Axe 4 : Appui au secteur privé
- Axe 5 : Reboisement et Création d'Emplois Verts (Mesures visant à réduire la déforestation et assurer la restauration et la gestion ; durable des espaces forestiers ; Renforcement de l'initiative nationale de la grande muraille verte ; Réduction des pollutions et amélioration de la gestion et la valorisation des déchets solides urbains)

1.1.3 **Ainsi, le projet PCVASG vient donc renforcer les efforts du Gouvernement dans la promotion des chaînes de valeur agricoles et l'autonomisation des femmes.** Il est articulé et aligné aux orientations et axes stratégiques annoncés dans les documents précités de politique en vigueur du pays.

### 1.2. Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 **Le projet PCVASG vise à répondre aux besoins exprimés par les coopératives des femmes et s'inscrit ainsi dans la complémentarité et la continuité de la consolidation des acquis des opérations du Groupe de la Banque dans le secteur en Mauritanie.** A cet égard il est important de souligner les bonnes performances du projet phare d'aménagement hydroagricole du Brakna Ouest (PAHABO) préalablement financé par la Banque. Ce projet constitue une référence dans le développement rural en Mauritanie. En effet, les visites de terrain ont relevé les impacts socioéconomiques remarquables traduisant le succès du projet et qui incluent la création de nouveaux villages, l'amélioration de l'habitat et l'exode inverse (retour des jeunes et de plus de 1.500 ménages vers le Brakna Ouest). Ces impacts positifs résultent surtout de l'extension des

superficiés cultivées en décreue rendue possible par la restauration des chenaux naturels d'alimentation des cuvettes inondables. Ce schéma optimal d'aménagement retenu, a favorisé un développement plus inclusif profitant à une population diversifiée. Il a aussi permis de régénérer les écosystèmes et d'améliorer le désenclavement de la région. Le projet PCVASG vient également en synergie aux actions du projet de développement des filières inclusives (PRODEFI) et du programme multinational (P2RS) visant le renforcement de la résilience face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le Sahel. Une approche de chaînes de valeur durable et sensible au genre est adoptée dans le cadre du présent projet pour permettre de mettre à l'échelle et d'amplifier les acquis et aussi de corriger les inégalités sociales et de contribuer à réduire la pauvreté et la précarité dans le Brakna Ouest.

**1.2.2 Le projet PCVASG en appui au PATAM, est en parfaite articulation avec les orientations stratégiques en matière de renforcement de la sécurité alimentaire du Gouvernement (SCAPP-2016/2030 SDSR) et celles de la Banque.** En effet, cinq domaines stratégiques d'appui ont été fixés par la SDSR : 1. *Infrastructures*, 2. *Recherche*, 3. *Conseil rural*, 4. *Financement*, 5. *Commerce*. Un Plan National de Développement Agricole (PNDA) a été élaboré et approuvé en 2016 pour rendre opérationnelle la SDSR La SCAPP (2016-2030), qui constitue pour la Mauritanie le cadre de référence en termes de développement, de lutte contre la pauvreté et de création d'emplois, a ainsi confirmé ces orientations et a retenu les trois leviers suivants : i) *Promotion d'une croissance économique forte, inclusive et durable* ; ii) *Formation du capital humain et accès aux services de base* ; et iii) *Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions*. Le projet s'inscrit aussi dans le cadre des cinq priorités stratégiques de la Banque – (High's 5), notamment les priorités "Nourrir l'Afrique" ; "Améliorer le bien-être des Africains" et « Industrialiser l'Afrique ». Il est bien aligné i) à la « Stratégie décennale du Groupe de la Banque » [2013-2022] (objectifs de croissance inclusive et de transition vers une croissance verte) ; ii) au premier pilier de la stratégie d'assistance de la Banque en Mauritanie DSP 2016-2020 relatif à « Appui à la transformation agricole » ; iii) à la stratégie agricole de la Banque, Nourrir l'Afrique [2016-2025] et la Facilité de Réponse Rapide à la COVID-19, notamment la Riposte de la Stratégie Nourrir l'Afrique face au COVID-19; iv) à la Stratégie de l'Emploi des Jeunes en Afrique (2016-2025) et v) à la stratégie relative au genre de la Banque *Investir dans l'égalité hommes-femmes pour la transformation de l'Afrique (2021-2025)*, notamment le pilier I « Autonomiser les femmes grâce à l'accès au financement et aux marchés ». Enfin, le projet intègre les objectifs du Programme Technologies pour la Transformation de l'Agriculture Africaine (TAAT) qui vise à déployer des technologies en vue d'augmenter la productivité et les productions agricoles.

### **1.3. Coordination de l'aide**

**1.3.1 Le développement du secteur agricole est assuré par le Gouvernement avec l'appui des principaux partenaires au développement qui sont outre, le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale (BM), l'Union Européenne (UE), le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), la Banque Islamique de Développement (BID), le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES), et la coopération bilatérale (Fonds Saoudien, AFD, GIZ, etc.).** La coordination de l'aide se fait à travers des groupes thématiques dont l'Agriculture qui est présidé par la Direction de la Planification, des Statistiques, de la Coopération et du Suivi Evaluation - DPSCSE du Ministère de l'Agriculture. Le Gouvernement a présenté le programme de relance après COVID 19 en septembre 2020 aux PTF qui constituera un nouveau cadre de concertation pour les trois prochaines années. Le PATAM bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires et une coordination des partenaires du PATAM est instituée (au moins une supervision conjointe par an et des conférences téléphoniques régulières).

Secteur ou sous-secteur*	Importance		
	PIB	Exportations	Emploi
[Agriculture]	[23,4%] <sup>(1)</sup>	[0%]	[30%] <sup>(1)</sup>
Parties prenantes – Dépenses publiques cumulées			
Gouvernement	Bailleurs de fonds		[%]
US\$ [67,86 Millions US\$]	[461,96 Millions US\$]	BM	[34,2%]
% [13 %]	87 %]	UE	[20,4%]
		FIDA	[17,9%]
		Fonds Saoudien	[7,4%]
		BID	[6,4%]
		FADES	[4,7%]
		AFD	[2,9%]
		BAD	[2,6 %]
		GIZ	[1,3 %]
Niveau de la coordination de l'aide			
Existence de groupes de travail thématiques			[Oui]
Existence d'un programme sectoriel global			[Oui]
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide**			[M]***

\*le plus approprié \*\* pour ce secteur ou sous-secteur

\*\*\* L : Chef de file; M : membre (non chef de file); Aucun : aucun rôle

(1) Y compris l'Elevage.

## II – DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1 Prérequis du projet

2.1.1 **La dynamique du Programme d'Appui à la Transformation Agricole en Mauritanie (PATAM) est amorcée.** Ce programme majeur ayant bénéficié d'un premier appui du Groupe de la Banque prévu sur 5 ans (2019/2023) a été approuvé en décembre 2018. Il prévoit : i) la mise en place d'infrastructures structurantes d'irrigation (mise en place des périmètres maraichers féminins (PMF) sur 200 ha, aménagement des cuvettes sur 3.300 ha pour promouvoir l'agriculture de décrue, réhabilitation et consolidation de la digue-piste sur 63 Km); ii) la promotion des chaînes de valeur et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes (appui aux filières de maraichage, riziculture et agriculture de décrue, appui à la transformation, appui à l'accès aux marchés, etc) ainsi que la mise en place de mécanisme inclusif et innovant pour le financement du secteur agricole (fonds de garantie, assurances agricoles, etc) ; iii) le renforcement des capacités institutionnelles et la coordination du PATAM. Ce programme structurant a bien démarré et les principaux travaux d'aménagement sont en cours de démarrage. Le processus de réalisation des études détaillées des PMF déjà prévu dans le PATAM est engagé. Les études des PMF prévus par le présent projet vont se poursuivre dès l'approbation du prêt pour être disponibles avant la fin de l'année 2021. Il est cofinancé parallèlement par plusieurs partenaires techniques et financiers. En plus des fonds FAD (7 Millions UC) et FSN (6 Millions UC) déjà approuvés, des financements complémentaires ont été mobilisés et approuvés : financement de la BID pour un montant de 33 Millions d'Euros (pour soutenir la filière rizicole), financement FEM de 2 Millions d'USD (en cours de préparation-pour gérer les déchets et réduire la pollution d'origine agricole), financement du Fonds Vert à mobiliser pour atténuer les effets des changements climatiques et renforcer la protection environnementale, financement GIZ pour soutenir l'entrepreneuriat agricole et rurale.

2.1.2 **Concept, bien fondé et approche préconisée :** Le présent projet s'intègre dans le cadre du PATAM. Il est en cohérence et en bonne articulation avec les orientations de ce programme stratégique qui mobilise plusieurs partenaires. En fait, il s'agit, d'une continuité et de la consolidation des acquis du projet d'aménagement hydroagricole du Brakna Ouest (PAHABO) opération à succès. Les activités envisagées dans le cadre du projet sont en complémentarité avec celles du premier projet du PATAM en cours de réalisation. Elles viennent renforcer les actions de développement des chaînes de valeur (CV) déjà entamées en mettant l'accent et de manière spécifique sur l'autonomisation des femmes dans la région du Brakna Ouest qui constituent des groupes défavorisés, malgré leur dynamisme et leur forte mobilisation pour le développement agricole. La pandémie actuelle de la COVID 19 a mis à nu plusieurs vulnérabilités et difficultés amplifiées par le confinement et la fermeture des frontières, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins et à



l'alimentation. A cet égard, les défis et les enjeux sont encore plus élevés au niveau local où les communautés ne disposent pas suffisamment d'infrastructures socioéconomiques et de moyens de production adéquats. Par conséquent, il y a urgence et une nécessité impérieuse de prendre les mesures requises en vue de soutenir la sécurité alimentaire des populations. Ce projet, s'inscrit dans cette perspective de relance économique post COVID 19 amorcée par le Gouvernement et la réponse à la crise COVID (FAREC) soutenu par la Banque ainsi que les priorités stratégiques de la Banque en Mauritanie. Dans ce cadre, une démarche participative a été adoptée dès le démarrage de la préparation du projet en organisant des concertations à la base avec les acteurs locaux principalement les coopératives féminines. Sur la base de ces concertations, une hiérarchisation des besoins a été conduite permettant de dégager en priorité la réalisation de périmètres maraichers et des plateformes intégrées (centres polyvalents de promotion féminine). Les activités retenues ont fait l'objet d'une validation conjointe en décembre 2020 par l'organisation d'ateliers participatifs dans la zone d'intervention. Le projet a adopté une approche holistique de chaînes de valeur (relations entre maillons et divers acteurs de la production à la distribution). Ainsi il préconise l'accès des femmes aux ressources productives garantes de leur autonomisation effective. Pour ce faire, le projet s'assurera de la régularisation et de l'attribution à terme de titres fonciers aux coopératives féminines exploitant les périmètres maraichers. Il est aussi envisagé d'aménager et d'équiper des plateformes intégrées pour entreprendre toutes les activités de promotion féminine dans un même espace dédié et doté de garderies communautaires. Dans cet espace, outre la gestion des chaînes de valeur, l'accent sera mis sur la formation et l'amélioration de la nutrition et de la santé maternelle et infantile. Ces plateformes équipées permettront aux femmes de fédérer et d'optimiser les activités génératrices de revenus (AGR), de réduire leur charge de travail et libérer du temps pour d'autres activités. Aussi, l'accès aux services agricoles et financiers sera amélioré grâce au renforcement des capacités, prévu par le projet pour tous les acteurs des chaînes de valeur (CV) et la mise en place des caisses d'épargne et de crédit. Au niveau de la CV élargie, le projet favorisera le démarrage des activités du centre de conditionnement des produits maraichers et la mise en place de marchés de légumes à Bogué en vue d'assurer la viabilité économique des CV

## 2.2 Objectifs du projet

2.2.1 L'objectif sectoriel est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que des conditions de vie des populations-cibles. L'objectif spécifique du projet est de soutenir l'augmentation de la productivité et la valorisation des produits agricoles et d'appuyer l'autonomisation des femmes rurales.

## 2.3 Composantes du projet

2.3.1 Pour atteindre les objectifs visés, le projet PCVASG complémentaire au PATAM prévoit les mêmes composantes que celui-ci avec un accent particulier mis sur l'autonomisation économique des femmes : i) Aménagements hydro-agricoles structurants ; ii) Promotion des chaînes de valeurs et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ; iii) Renforcement des capacités et coordination du projet.

*Tableau 2.2 : Composantes du projet*

N°	Nom de la composante	Coût estimatif	Description des composantes
I	Aménagements hydroagricoles structurants	2,46 Millions d'UC (61,6%)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement et mise en valeur de 120 périmètres maraichers féminins (PMF) d'une superficie de 420 ha par un système d'irrigation de type californien par conduites enterrées (60 PMF le long du fleuve/défluent alimentés et 60 PMF dans le Diéri zone exondée), en raison des contraintes liées à la disponibilité de l'eau, ces derniers sont alimentés par pompage solaire alimentés à partir de mini-forages ;</li> <li>▪ Constitution de réserves fourragères par mise en défens de 150 ha.</li> <li>▪ Mesures d'accompagnement : Suivi et contrôle des travaux et du PGES du PATAM mis à jour en intégrant les travaux des PMF et mise en œuvre de la NIES</li> </ul>
II	Promotion des chaînes de valeurs et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes	1,34 Millions d'UC (33,6%)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construction et équipement de neuf (9) plateformes intégrées (centre polyvalent de promotion des activités féminines) de 420 m<sup>2</sup> comprenant deux bureaux ; 1 salle de formation équipée, 1 salle de couture avec un lot de machines à coudre ; 1 local technique, 1 boutique communautaire ; 1 salle d'exposition et 1 magasin ; ainsi qu'une garderie communautaire avec une aire de jeux pour les enfants ;</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement des capacités techniques et de gestion des coopératives féminines (formation de 600 responsables des 120 coopératives, de 6 formatrices et de 12 paysannes relais ; mise à disposition et utilisation de semences de haute qualité ; Appui conseils dans le choix de spéculations adaptées et la bonne planification des cultures devant permettre d'éviter un engorgement et des surproductions d'un même produit et par conséquence des chutes de prix, Formation à la diversification et l'intensification des cultures ; diffusion de bonnes pratiques d'irrigation et d'agriculture intelligente face au climat, guides techniques (200 exemplaires) des principales cultures et filières porteuses, issus de la recherche CNRADA disponibles et traduites en langues nationales et structuration des coopératives, des 6 GIE et des organisations interprofessionnelles de la filière maraichère ; Appui à la mise en place d'un système de gestion efficiente des PMF ; Information Education et Information sur la nutrition et la santé reproductive, prévention contre la COVID 19 et Sensibilisation des communautés sur la prévention et lutte contre des violences basées sur le genre y compris les mutilations génitales féminines, les mariages précoces, l'éducation sexuelle et reproductive y compris la planification des naissances ;</li> <li>▪ Appui à l'exploitation optimale du marché de légumes de Bogué et du Centre de conditionnement des produits maraichers de Bogué et mise en place d'un dispositif de contractualisation des coopératives avec ce centre (soutien du processus d'agrégation) ;</li> <li>▪ Appui à la sécurisation foncière de tous les PMF du projet (régularisation et remise de certificats fonciers aux agricultrices).</li> <li>▪ Appui à la promotion de l'entreprenariat des jeunes et des femmes et des innovations dans les CV maraichères (Valorisation des produits du terroir, plantes aromatiques /Labellisation de la Menthe/Nanaa de Bogué ; commercialisation, promotion des Labels, emballages, centres de services, micro-irrigation, petite mécanisation etc). La possibilité de promotion de deux à trois start-ups innovantes sera considérée et analysée lors de l'évaluation avec l'ANAPEJ/TECHGHIL et les PTF ;</li> <li>▪ Appui à la mise en place de trois (3) caisses d'épargne et de microcrédit ainsi que l'accès des femmes au crédit, la mise en œuvre d'un mécanisme de garantie et d'un dispositif d'assurances agricoles (synergie avec le PATAM).</li> <li>▪ Soutien aux activités génératrices de revenus (embouche de petits ruminants ; pisciculture et aviculture ; séchoirs de légumes, petite transformation et petits moulins).</li> <li>▪ Appui à l'agrégation et à l'initiative privée - 4P (intégrateur privé-opérateur privé, producteurs ...). Le projet collaborera avec la Chambre de commerce et de l'agriculture et organisera dans ce cadre la formation qualifiante de jeunes entrepreneurs et explorera le repérage d'investisseurs privés potentiels (agro-industriels, Banques locales, etc) ;</li> <li>▪ Appui à la commercialisation (mise en place de e-commerce, marché solidaire, implication des interprofessions, appui à la digitalisation et des nouvelles technologies, etc) ;</li> </ul>
III	Renforcement des capacités et coordination du projet	0,19 Million d'UC (4,8%)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement du personnel d'encadrement (Superviseur, AVB, conseillères et animatrices)</li> <li>▪ Système d'informations sur les marchés rendus accessibles aux coopératives</li> <li>▪ Appui au suivi évaluation à la communication et à la Coordination du projet par le PATAM.</li> </ul>

## 2.4 Solutions techniques retenues et alternatives de substitution étudiées

**2.4.1 Le projet PCVASG a adopté une démarche participative et une approche holistique pour le développement de chaînes de valeur durable en mobilisant tous les acteurs de la filière maraichère et tous les maillons de la CV élargie (de la production à la distribution).** Les solutions proposées sont issues des concertations avec les parties prenantes lors de la mission de préparation et de diverses leçons et enseignements tirés des projets de petite irrigation en Mauritanie dans le domaine des cultures de légumes, particulièrement du PAHABO et du projet VISA (valorisation de l'irrigation pour la souveraineté alimentaire) et de manière générale des expériences de la Banque dans le Sahel.

**2.4.2 Le principe directeur retenu est de s'orienter vers des aménagements viables, simples, à la portée des populations et surtout faciles à entretenir et à maintenir.** La solution technique préconisée pour les aménagements à réaliser, est de recourir à un système d'irrigation efficient et une agriculture compétitive et respectueuse de l'environnement et contribuant à l'atténuation des effets liés au changement climatique. Le choix proposé s'oriente vers des petits périmètres maraichers aménagés (de 1 à 5 ha) avec un système de réseau californien (conduites en PVC enterrées) et alimentés par des groupe motopompes le long des cours d'eau ou par des pompes solaires à partir de mini-forages dans le Diéri (zones hautes). L'alimentation des pompes sera adaptée selon le contexte spécifique de chaque site, en tenant compte de la commodité et des couts. Le système



californien a l'avantage d'être facile à implanter et à exploiter avec aussi des marges importantes de réduction des coûts d'aménagement après mise à l'échelle et une plus large dissémination de cette technologie dans le pays.

**2.4.3 Au niveau de la promotion des chaînes de valeur, le maraichage est proposé en raison de la viabilité financière de cette filière et la maîtrise des pratiques culturelles par les femmes.** La mise en place des plateformes intégrées permettra de dynamiser les organisations féminines et d'instaurer un environnement favorable à la relance des activités socioéconomiques du Brakna-Ouest et aux innovations technologiques. Les activités du projet PCVASG seront coordonnées par l'équipe du PATAM déjà en place pour davantage de cohérence et de complémentarité. Cette solution a en plus l'avantage de diminuer les coûts de transaction.

**Tableau 2.3 : Alternatives du projet étudiées et raisons de leur rejet**

ALTERNATIVE ETUDIEE	DESCRIPTION SUCCINCTE	RAISONS DE REJET
Irrigation gravitaire par canaux à ciel ouvert	Système d'irrigation par conduite enterrées retenu (réseau californien) adapté aux petites exploitations et sur des sols de texture légère et à vocation maraichère	Système moins économique moins efficace et moins efficient en eau et en général plus cher pour cette nature de sols
Alimentation par pompage solaire des PM de 5 ha	Alimentation par groupe motopompe des PMF de 5 ha le long des cours d'eau	Coûts relativement élevés en raison notamment des coûts élevés et aussi des contraintes liées à la réalisation de châteaux d'eau et de réserves de grande capacité pour des périmètres dépassant 2 ha
Alimentation par groupe motopompe	Alimentation par pompage solaire photovoltaïque des PMF d'un à deux hectares dans le Diéri alimentés à partir de mini forages	Solution non adaptée pour des hauteurs de pompage élevés entraînant des coûts d'exploitation des PMF prohibitifs
Création d'une nouvelle unité de gestion et de coordination du projet	Intégration du projet CVSG au sein des structures du programme d'appui à la transformation agricole (PATAM)	Coûts de gestion et de transaction plus élevés, alternative pouvant conduire à d'énormes difficultés de coordination

## 2.5. Type de projet

**2.5.1 Le projet est une opération d'investissement sectoriel, qui présente la particularité de mettre l'accent sur la promotion du genre et l'autonomisation des femmes selon une approche participative intégrant de manière durable tous les maillons de la chaîne de valeur (CV) maraichère.**

## 2.6. Coût du projet et dispositifs de financement

**2.6.1 La durée d'exécution du projet est prévue sur quatre années (de 2022 à 2025). Le coût global du projet en Hors Taxes (HT) et Droits de Douanes (DD) est estimé à 4,00 millions d'UC, soit l'équivalent de 208,49 millions MRU. Les imprévus physiques et financiers, sont évalués à 10% du coût de base. Le Gouvernement contribue à raison de 0,40 million d'UC, soit l'équivalent de 20,85 millions d'MRU, représentant près de 10% du coût total du projet. Cette contrepartie prend en charge les coûts d'aménagement et d'équipement de (4) plateformes intégrées et une partie des coûts de renforcement du personnel d'encadrement et de la promotion de jeunes agri preneurs. Les coûts détaillés du projet par composante sont présentés en annexe. Le prêt FSN est évalué à 3,60 millions d'UC (soit 90% des coûts du projet).**

2.6.2 Le résumé du coût de Projet, est présenté dans les tableaux 2.4 et 2.5 ci-après :

**Tableau 2.4 : Coût estimatif par composante [en millions de MRU et en millions UC]**

COMPOSANTES	en millions de MRU			en million d'UC			% Dev	% C. Base
	DEV	ML	TOTAL	DEV	ML	TOTAL		
Composante A: Aménagements hydroagricoles structurants	91,64	25,05	116,69	1,76	0,48	2,24	79%	62%
Composante B: Promotion des CV et de l'entrepreneuriat	49,00	14,65	63,65	0,94	0,29	1,23	77%	34%
Composante C: Renforcement capacités et Gestion du Projet	3,35	5,84	9,19	0,06	0,11	0,17	36%	5%
<b>Total coût de base</b>	<b>143,99</b>	<b>45,54</b>	<b>189,53</b>	<b>2,76</b>	<b>0,88</b>	<b>3,64</b>	<b>76%</b>	<b>100%</b>
Imprévus physique	7,20	2,28	9,48	0,14	0,04	0,18	77%	5%
Imprévus financiers	7,20	2,28	9,48	0,14	0,04	0,18	77%	5%
<b>Coût total</b>	<b>158,39</b>	<b>50,10</b>	<b>208,49</b>	<b>3,04</b>	<b>0,96</b>	<b>4,00</b>	<b>76%</b>	<b>110</b>

**Tableau 2.5 : Sources de financement [en millions de MRU et en millions UC]**

Sources de financement	Millions de MRU			Millions UC			% Total
	Devises	M. Locale	Total	Devises	M. Locale	Total	
Prêt FSN	144,86	42,78	187,64	2,78	0,82	3,60	90%
Gouvernement Mauritanien	13,53	7,32	20,85	0,26	0,14	0,40	10%
<b>Total</b>	<b>158,39</b>	<b>50,10</b>	<b>208,49</b>	<b>3,04</b>	<b>0,96</b>	<b>4,00</b>	<b>100%</b>

2.6.3 La répartition du financement par catégorie de dépenses et le calendrier des dépenses sont présentés aux tableaux 2.6 et 2.7 ci-après.

**Tableau 2.6 : Coût du projet par catégorie de dépense, [en millions de MRU et en millions UC]**

Catégories de dépenses	en millions de MRU			en million d'UC			% Dev	% C. Base
	DEV	ML	TOTAL	DEV	ML	TOTAL		
Travaux	97,76	25,23	122,99	1,88	0,48	2,36	79%	65%
Biens	19,03	1,38	20,41	0,36	0,03	0,39	93%	11%
Services	27,08	13,72	40,80	0,52	0,26	0,78	66%	22%
Fonctionnement	0,12	5,21	5,33	0,00	0,11	0,11	2%	3%
<b>Coût de base</b>	<b>143,99</b>	<b>45,54</b>	<b>189,53</b>	<b>2,76</b>	<b>0,88</b>	<b>3,64</b>	<b>76%</b>	<b>100%</b>
Imprévus physiques	7,20	2,28	9,48	0,14	0,04	0,18	77%	5%
Imprévus financiers	7,20	2,28	9,48	0,14	0,04	0,18	77%	5%
<b>Total Général</b>	<b>158,39</b>	<b>50,10</b>	<b>208,49</b>	<b>3,04</b>	<b>0,96</b>	<b>4,00</b>	<b>76%</b>	<b>110</b>

**Tableau 2.7 : Calendrier des dépenses par composante [montants en millions UC]**

Composantes	2022	2023	2024	2025	TOTAL
1. Aménagements hydroagricoles structurants	1,13	1,09	0,02	0,00	2,24
2. Promotion des CV et de l'entrepreneuriat	0,48	0,42	0,18	0,15	1,23
3. Renforcement capacités et coordination du Projet	0,08	0,03	0,03	0,03	0,17
<b>Coût de Base</b>	<b>1,69</b>	<b>1,54</b>	<b>0,23</b>	<b>0,18</b>	<b>3,64</b>
Imprévus Physiques	0,08	0,08	0,01	0,01	0,18
Imprévus Financiers	0,08	0,08	0,01	0,01	0,18
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>1,86</b>	<b>1,69</b>	<b>0,26</b>	<b>0,19</b>	<b>4,00</b>
<b>% par année</b>	<b>46%</b>	<b>42%</b>	<b>6%</b>	<b>5%</b>	<b>100%</b>

## 2.7. Zones et bénéficiaires visés par le projet

2.7.1 La région du Brakna Ouest, zone d'intervention du projet comprend les trois communes de Dar El Barka, Dar El Avia et Ouled Birom, ainsi que la partie Ouest de la commune de Bogué. La population de la zone est estimée en 2020 à 46 000 habitants dont 52% de femmes. Malgré les acquis et impacts du PAHABO qui ont relancé l'économie locale et même induit des flux d'exode inverse, la région reste encore caractérisée par des poches d'extrême pauvreté et de vulnérabilité face aux aléas climatiques. Un schéma d'aménagement cohérent intégrant l'irrigation et l'amélioration des cultures de décrue, est mis en œuvre. Les principales activités socioéconomiques qui y sont pratiquées sont essentiellement agropastorales (43% pour l'agriculture, 14% l'élevage, 10% le commerce, 3,5% la pêche, ect.). Les cultures céréalières dominent avec la riziculture en irrigué et le sorgho en décrue améliorée par le PAHABO. Le rôle des femmes dans les activités agricoles est prépondérant. Outre les activités ménagères, elles contribuent à plus de 60% du temps de travail de la production de riz. Elles sont très actives dans la production de légumes pratiquée en contre saison froide. Les superficies des périmètres maraichers existants restent réduites (474 ha pour 128 périmètres maraichers féminins exploités par 12.500 adhérentes bénéficiaires directes du projet) avec donc des parcelles très exiguës (379 m<sup>2</sup> en moyenne par exploitation). Les difficultés d'accès à la terre des femmes subsistent. Pour cette raison

le projet favorisera la sécurisation foncière des femmes et prévoit l'octroi à termes des titres fonciers aux exploitantes des PMF.

**2.7.2 Les organisations paysannes existantes sont structurées comme suit : trois groupements d'intérêt économiques (GIE) pour les coopératives féminines et trois associations d'usagers dont une pour les périmètres maraichers et le centre de conditionnement de légumes de Bogué et les deux autres pour l'entretien et la maintenance des infrastructures de production et de désenclavement.** Ces institutions rurales ne disposent pas de toutes les capacités techniques et organisationnelles requises pour jouer pleinement leur rôle. Le projet mettra l'accent sur le renforcement de leurs capacités devant les permettre de valoriser toutes les potentialités de développement des chaînes de valeur (CV) et de contribuer à satisfaire la demande croissante en légumes des marchés, notamment pour la capitale Nouakchott.

**2.7.3 A cet égard, il est utile de rappeler que le niveau important des importations de légumes a atteint 105.000 T en 2018 à partir du Maroc et du Sénégal.** Il y'a donc des opportunités de substitution aux importations et aussi de pouvoir répondre à terme à la demande nationale de légumes. Le projet PCVASG saisira et exploitera ces opportunités. La mission de préparation a noté l'enregistrement de plusieurs centaines de jeunes diplômés à l'antenne de l'ANAPEJ/TECHGHIL de Bogué en quête d'emplois et de financement. Le projet accompagnera la promotion des jeunes entrepreneurs et le financement d'initiatives innovantes.

## **2.8. Approche participative pour la conception et la mise en œuvre du projet**

**2.8.1 La formulation du projet PCVASG en appui au PATAM a été réalisée avec une implication soutenue des acteurs concernés.** Les activités retenues par le projet découlent des besoins exprimés et des propositions issues des coopératives des femmes et des acteurs rencontrés par la mission de préparation. Les ateliers organisés ont permis de dégager les besoins suivants : Aménagement et mise en valeur de périmètres maraichers féminins ; Accès des femmes aux terres, sécurisation et régularisations foncières ; Construction et équipement de Centres polyvalents de promotion féminine avec une garderie pour les enfants ; Activités génératrices de revenus (petit élevage d'embouche ; artisanat, etc. ; Réserves fourragères communautaires et clôtures des périmètres ; Accès des femmes au financement (lignes de crédit au réseau de microfinance, appui à la création de caisses d'épargne et de crédit dotation de fonds de roulement pour l'acquisition des intrants ; Renforcement des capacités des femmes (formation, alphabétisation fonctionnelle, appui juridique ; formation à la vie associative ; recrutement d'un opérateur en appui aux coopératives et autres institutions rurales en gestion, états financiers et audit ; Appui à la transformation des produits agricoles (formation et équipements séchoirs et moulins....) ; Appui au centre de conditionnement et de conservation des légumes de Bogué et aux marchés de légumes et de fruits de Bogué et de Nouakchott ; Accès des producteurs aux informations sur les marchés agricoles.

**2.8.2 Dans ce cadre, la mission de préparation a organisé en décembre 2020 des ateliers participatifs de diagnostic de la situation actuelle des coopératives féminines.** Les résultats de ces ateliers ont été pris en considération dans les activités du projet. Les propositions d'actions ont été restituées aux coopératives et ont fait par la suite l'objet d'une validation conjointe. Le projet ainsi conçu, a été également présenté aux directeurs nationaux lors d'une réunion à la Direction des stratégies, Coopération et Suivi évaluation du Ministère.

## **2.9. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet**

**2.9.1 Le portefeuille de la Banque en Mauritanie au 30 juin 2021 comprend 19 opérations pour un total de 256,4 millions d'UC.** Le portefeuille sans garantie souveraine constitue près de 64,8 % des engagements de la Banque en Mauritanie (2 projets avec la SNIM et 1 ligne de crédit à une banque locale). Les opérations du secteur public sont au nombre de seize (16) pour un montant total de 90,2 millions d'UC, dont trois projets multinationaux. Les principaux domaines d'intervention de la Banque dans le secteur public sont : l'agriculture (29,6%), les transports (27,7%), la Gouvernance (15%), l'eau et l'assainissement (15,1%), et le secteur social (12,7%). Le taux de décaissement du portefeuille global est de 67,7% et la performance du portefeuille actif du secteur public national est jugée satisfaisante avec une note de 3 sur une échelle de 1 à 4. Le portefeuille des opérations souveraines a un âge moyen de 3,77 ans et le taux de décaissement est de 38,9%.

Le portefeuille ne compte aucun projet à problème (PP) ou de projet potentiellement problématique (PPP). Par ailleurs, les délais de satisfaction par la Mauritanie, des conditions préalables des prêts et dons s'améliore. Lors de la précédente intervention de la Banque dans le secteur de l'agriculture (PATAM approuvé en décembre 2018), les conditions ont été satisfaites dans un délai de six mois (entrée en vigueur) et après une année de la date d'approbation pour les conditions préalables au premier décaissement.

**2.9.2 Bien que la qualité du portefeuille soit jugée satisfaisante, des problèmes de mise en œuvre persistent.** Il s'agit entre autres : (i) des retards de démarrage dus à un manque d'appropriation des projets par les bénéficiaires ; (ii) des lenteurs dans le processus d'acquisition ; (iii) la faiblesse des capacités dans la mise en œuvre des projets. Les mesures visant à relever ces défis comprennent : (i) l'amélioration de la qualité à l'entrée par la mise en place des organes de gestion des projets avant leur approbation ; (ii) l'établissement de plans de passation des marchés plus rigoureux et réalistes ; et, (iii) l'évaluation des problèmes de capacité d'exécution et le renforcement des capacités du personnel des agences d'exécution. Tous ces enseignements sont pris en considération dans la formulation du projet.

**2.9.3 Les riches et diverses expériences de la Banque en matière de développement de la petite irrigation, particulièrement dans le secteur agropastoral en Mauritanie et dans le Sahel, ont été pris en considération.** Ainsi la formulation du projet a permis d'entamer dès l'identification et la hiérarchisation des actions prioritaires, un processus de concertations des coopératives des femmes et acteurs devant favoriser la bonne appropriation du projet. L'expérience de la Banque invite à retenir des options simples et facilement maîtrisables par les bénéficiaires qui constituent un facteur de succès et de durabilité des investissements. La bonne préparation et qualité à l'entrée est assurée par la mise à profit des études détaillées disponibles et en cours de réalisation dans le cadre du PATAM. Le projet a été conçu selon ces principes et orientations.

**2.9.4 Le projet vient consolider les acquis et les résultats très satisfaisants des interventions antérieures de la Banque dans le secteur en Mauritanie et dans la région du Brakna Ouest.** Il s'intègre dans le cadre d'un schéma d'aménagement cohérent et de gestion optimale de l'espace rural dans le Brakna Ouest. Les expériences, leçons et approches stratégiques de la Banque dans le domaine des chaînes de valeur (CV) et du genre, ont été bien pris en compte dans la conception du projet. L'approche globale des CV sensibles au genre de la Banque retenue pour cette opération, bonifie le PATAM. Le projet PCVASG est un effet de levier de forte impulsion en vue d'un développement local durable et plus inclusif.

**2.9.5 La Banque au travers du projet préparera les coopératives féminines pour un éventuel projet AFAWA pouvant bénéficier au secteur agricole.** Ce projet apportera le soutien aux coopératives féminines ciblées et accompagnera leur évolution de petites structures traditionnelles vers des formes plus structurées et modernes dans l'objectif de faire émerger des TPME à fort impact. Les coopératives féminines seront ainsi accompagnées à travers un appui technique dans leur structuration, leur établissement juridique et leur croissance pour éventuellement être éligibles à accéder à une ligne AFAWA lorsque leurs capacités et niveau de développement seront suffisants.

## **2.10. Principaux indicateurs de performance**

**2.10.1 Les principaux indicateurs de réalisation du projet sont :** (i) la superficie aménagée et mise en valeur des périmètres maraichers féminins (PMF) en ha ; (ii) les niveaux d'intensification agricole des PMF ; (iii) les rendements moyens de légumes obtenus par les PMF ; et (iv) la production additionnelle de légumes ; (v) le nombre d'agricultrices bénéficiaires des PMF ; (vi) le nombre d'institutions rurales et de coopératives maraichères féminines fonctionnelles et le nombre d'adhérentes. Les principaux indicateurs d'impact sont : (i) l'amélioration des revenus agricoles des populations cibles ; (ii) la contribution à la sécurité alimentaire ; (iii) la contribution à l'amélioration de l'état nutritionnel ; (iv) la contribution à la réduction des importations des produits alimentaires (en tonnes de produits maraichers) ; et (v) Contribution à la création de l'emploi décent et durable. Les principales sources de données pour le suivi de ces indicateurs sont l'UCP, la DPSCSE, l'ONS (Office National des Statistiques), le CSA (Commissariat à la Sécurité Alimentaire), le cadre harmonisé (CH) du CILSS, la BCM (Banque Centrale de Mauritanie) et le SYDONIA (Douanes). Ces données seront complétées par des enquêtes de terrain et des analyses ciblées, avec un appui ponctuel de l'assistance technique

en cas de besoins. Les données utiles seront collectées, traitées et les résultats rendus disponibles, à travers le système de suivi-évaluation axé sur les résultats, déjà mis en place par le PATAM.

### III – FAISABILITE DU PROJET

#### 3.1. Performance économique et financière

3.1.1 **Les infrastructures structurantes à mettre en place (ouvrages hydrauliques, mini forages) et les aménagements à réaliser au niveau des périmètres maraîchers situés au bord du fleuve et ceux situés au Diéri, permettront aux 120 coopératives féminines et aux femmes de disposer de nouvelles parcelles prêtes à l’exploitation (avec des titres fonciers, une bonne qualité des sols et un accès à l’eau d’irrigation).** Les périmètres de 300 ha situés au bord du fleuve seront départagés avec des dimensions de 2 à 5 ha, alors que les 120 ha situés dans le Diéri et irrigués à partir de 60 forages équipés seront d’une superficie de 1 à 2 ha chacun. L’exploitation sera assurée en cultures maraîchères de contre saison froide représentées par l’oignon, la pomme de terre, les carottes et les tomates et des cultures de contre saison chaude représentées par le piment, les pastèques, la patate douce et la menthe.

3.1.2 **L’estimation de l’impact du projet sur la production est reflétée au niveau de l’année de croisière par une production globale de 16.765 tonnes de légumes (11.600 tonnes de contre saison froide et 5.165 tonnes de contre saison chaude) et par la valorisation du centre de conditionnement de Bogué permettant de traiter conditionner 1.120 tonnes de légumes par an, ce qui évitera les pertes de produits frais et réduira les importations longtemps assurées par les deux pays voisins le Sénégal et le Maroc.** Les 3 caisses d’épargne et de crédit qui seront opérationnelles dans cette zone permettront aux femmes de disposer des crédits à court terme, de satisfaire leurs besoins en fonds de roulement. La construction et l’équipements de 9 plateformes intégrées vont servir d’espaces communautaires pour la formation et la conduite de leurs activités au sein d’un espace dédié, l’exposition de certains produits et le gardiennage des enfants ce qui facilitera la tâche aux femmes pour produire davantage et dégager des revenus. La nouvelle forme d’exploitation des périmètres en attribuant des titres fonciers aux femmes et à leurs coopératives sera un stimulant pour contribuer à l’autonomisation des femmes, dégager un revenu décent, se prendre en charge et sortir de la pauvreté. Les 123 coopératives de femmes et les 3 groupements d’intérêts économiques vont contribuer à l’organisation des productrices, la facilitation de leur accès au marché et la contractualisation des accords de financement avec les 3 caisses d’épargne. L’intensification des activités dans les périmètres maraîchers aura des impacts directs et significatifs sur les 12.500 femmes notamment en termes d’augmentation de la production, d’amélioration des revenus des femmes et de la création de l’emploi et de l’esprit entrepreneurial.

3.1.3 **L’exploitation des périmètres maraîchers par les femmes aura des effets bénéfiques et des impacts positifs notamment d’ordre social (création de l’emploi local, réduction de l’exode, ancrage de la population dans le milieu rural, réduction de la pauvreté, etc...) ; d’ordre économique (augmentation des revenus, amélioration de la production et de la productivité, valorisation des produits agricoles, réduction des importations, ...) et environnemental (atténuation des effets pervers des changements climatiques, exploitation des eaux du fleuve, utilisation des énergies renouvelables, notamment l’énergie solaire, etc).** Les principaux effets bénéfiques générés par le projet sont appréciés à travers les indicateurs clés suivants :

*Tableau 3.1: Indicateurs de performance économique et financière du projet*

Indicateurs	Total projet
Superficie exploitée au niveau des périmètres du bord du fleuve (ha)	300
Superficie exploitée au niveau des périmètres du Diéri (ha)	120
Production de légumes en année de croisière 2027 (tonne)	16.765
▪ Production de légumes de contre saison froide en année de croisière (tonne)	11.600
❖ Production d’oignon (tonne)	2.700
❖ Production de carotte (tonne)	3.115
❖ Production de pomme de terre (tonne)	2.670



❖ Production de tomate (tonne)	3.115
▪ Production de légumes de contre saison chaude en année de croisière (tonne)	5.165
❖ Production de patate douce (tonne)	1.610
❖ Production de pastèque (tonne)	1.575
❖ Production de piment (tonne)	880
❖ Production de menthe fraîche (tonne)	1.100
Valeur totale de la production en année de croisière (000 MRU)	278.830
Emplois créés en année de croisière 2027 (nombre de postes permanent) <sup>(1)</sup>	1.200
Valeur actualisée nette calculée (au taux de 12% et en 000 MRU)	141.023.000
Unités de forages utilisant les énergies renouvelables	60
<b>Indicateurs</b>	<b>Par exploitation</b>
Production moyenne de légume par exploitation/femme (en tonne)	1,3
Valeur de la production en année de croisière (000 MRU)	22.306

3.1.4 **Le taux de rentabilité économique du PCVASG est estimé à 18,5%.** Les tests de sensibilité opérés sur la production et ou sur l'investissement confirment une bonne solidité du projet. La rentabilité est importante, une augmentation de 10% de l'investissement donne une rentabilité de 17,4% et une baisse de 10% de la production donne un taux de 15,1%. Le cumul de ses deux effets donne une rentabilité de 14,0%. La valeur actualisée nette calculée au taux de 12% s'élève à 141 millions de MRU.

3.1.5 **Impact sur l'emploi.** Durant les quatre premières années d'investissement, la mise en place des infrastructures va permettre de créer plus de 20 mille journées de travail. Durant la phase exploitation, le projet va occuper activement 12.500 femmes.

## 3.2. Impact environnemental et social

3.2.1 Le projet est classé sur cette base et conformément au SSI en catégorie 2 validé 12/02/2021 du fait que les risques et impacts négatifs sont évalués à mineurs à moyens, circonscrits dans le temps et dans l'espace et pouvant être gérés par l'adoption des bonnes pratiques et la mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental et social (PGES). Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact environnementale et sociale (EIES) assortie d'un PGES et d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) pour se conformer à la réglementation nationale et au SSI de la Banque<sup>2</sup>.

3.2.2 Le projet est conçu de manière à bonifier les impacts positifs du projet PATAM et permettra principalement : (i) une meilleure gestion et valorisation du potentiel d'irrigation ; (ii) une bonne maîtrise des techniques de petite irrigation ; et (iii) la conservation des eaux et des sols et ce en faveur des femmes. Les impacts positifs des activités du projet sur le plan social, pour l'essentiel, concernent : (i) l'amélioration des techniques et des systèmes de production agricoles ; (ii) l'amélioration des revenus et des conditions de commercialisation ; (iii) l'élargissement de la gamme des productions et la valorisation de la production par la transformation et (iv) le renforcement des compétences des différents acteurs intervenant sur les filières maraichères. Au niveau du cadre de vie des populations, les impacts porteront sur : la contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition ; la lutte contre la famine ; et la création d'emplois.

3.2.3 En termes de risques et impacts négatifs identifiés, les travaux prévus et notamment la construction des plateformes peuvent être à l'origine d'impacts induisant des nuisances dans le périmètre direct de la ou des zones de construction auxquels s'ajoutent les impacts sur l'hygiène sécurité et environnement limité la présence d'ouvriers et quelques engins de chantier, l'aménagement des périmètres induira principalement des défrichements de petites périmètres qui concernera au total 1018 arbres répartis entre les communes de Dar El Barka, Bogué et Ouled Birom (au total 140 ha). Pendant, la phase exploitation, les impacts négatifs sont aux éventuelles pollutions des sols et des eaux en raison de la mauvaise gestion des pesticides et engrais, par ailleurs les consultations menées du 09 au 20 mai 2021 au niveau des chefs lieu d'intervention et coopératives

<sup>2</sup> L'EIES/PGES/NIES publiée le 16/07/2021

concernées, ont révélé des risques sociaux liées aux éventuels conflits entre les agricultrices et éleveurs à cause de l'empiètement du cheptel sur les périmètres irrigués et les dégradations qu'ils peuvent causer.

3.2.4 La conception du projet a inclus ces préoccupations en intégrant des réserves fourragères pour pallier la réduction des pâturages après la période d'hivernage et la sécurisation des périmètres maraichers par des clôtures grillagées. Le PGES a été développé pour également inclure d'autres mesures de mitigation comprenant l'élaboration du plan de gestion des pesticides, le manuel de bonnes pratiques agricoles, la formation, sensibilisation et la mise en œuvre du suivi périodique.

3.2.5 Afin de renforcer les capacités techniques de l'UGP et en plus de l'expert suivi évaluation, un expert environnementaliste sera recruté pour une durée de 4 ans couvrant la durée des travaux (2 années) et le début de la phase exploitation (2 années). La mission de contrôle aura également à charge le contrôle et la surveillance de la mise en œuvre des mesures E&S intégrées dans les DAO. L'UGP fournira à la Banque un rapport mensuel synthétique résumant les principaux indicateurs sur la mise en œuvre des activités du PGES PATAM dans son ensemble en plus du rapport trimestriel déjà opérationnel.

3.2.6 Tous ces éléments ont été budgétisés et intégrés dans le coût du PGES estimé à 8 680 000 MRU (répartis en 4 680 000 MRU pendant la phase travaux et 3 940 000 MRU pendant la phase exploitation). Ce dernier a été inclus dans le coût du projet. Une note de conformité environnementale et sociale a été établie pour le projet et annexée au présent rapport.

### 3.3 Adaptation aux Changements Climatiques

3.3.1 **Le projet est en soi une opération d'adaptation au changement climatique. Il permettra d'améliorer la résilience aux chocs des bénéficiaires et aux productions d'être moins soumises aux aléas climatiques grâce à la maîtrise de l'eau et la valorisation du gisement d'énergie renouvelable (pompes solaires).** En termes d'évaluation de la vulnérabilité du projet par rapport aux risques du changement climatique, le *projet devrait avoir des impacts positifs sur l'atténuation des effets du changement climatique.* Les activités suivantes sont prévues et intégrées dans les composantes du projet: (i) l'aménagement de périmètres maraichers irrigués; (ii) l'introduction de technologies innovantes permettant une gestion optimale de l'eau ; (iii) la promotion des pratiques d'agriculture intelligente face au climat ; (iv) la promotion de la pratique de l'élevage du petit bétail, notamment les caprins et les ovins, qui permet aussi de fertiliser les sols, etc ; et (v) la réalisation d'actions de reboisement le long des clôtures des périmètres. Le financement du FEM et du Fonds Vert sont attendus.

### 3.4 Genre

3.4.1 **Le projet de promotion de CVASG vient renforcer en Mauritanie des efforts de développement humain dans la réduction des inégalités de genre et autonomisation des femmes.** Au niveau du monde rural, les femmes constituent un des principaux acteurs de développement (représentent 52% de la population). Aussi, l'agriculture constitue la principale activité économique de la femme rurale et occupe plus de 90% des femmes actives. Le maraichage est essentiellement une activité féminine (à hauteur de 90%) et occupe la quasi-totalité des femmes rurales actives. En dehors des activités agricoles, les femmes rurales s'occupent de la transformation des produits agricoles et de l'artisanat qui constitue un domaine important (tissage, travail de la laine, etc). Deux défis majeurs subsistent : l'accès au foncier et au financement. Les coopératives de femmes spécialisées dans les cultures vivrières disposent de parcelles de petite taille, et à cause de cela, elles ne peuvent pas avoir accès au crédit pour augmenter leur production. Par ailleurs, les femmes ont un accès limité aux intrants agricoles à cause de leur niveau d'éducation et de leur accès à l'information. Par ailleurs, les femmes conservent une triple fonction (reproductive, productive et responsabilité sociale) ce qui requiert de trouver des moyens d'alléger leur charge de travail.

3.4.2 **Le projet de promotion de promotion des chaînes de valeur sensibles au genre a pour objectif la promotion du genre et l'autonomisation économique des femmes.** Toutes les activités du projet visent la transformation économique et sociale des conditions de vie des femmes et des jeunes en milieu rural, à travers : (i) l'amélioration de 420 hectares de PMF irrigués au profit de 120 coopératives de femmes ; (ii) la construction

et l'équipement de plateformes intégrées ; (iii) le renforcement des capacités des coopératives féminines ; (iv) l'amélioration de la nutrition ; (v) l'amélioration de l'accès des coopératives de femmes au crédit par la mise en place d'un fonds de caisses d'épargne et de crédit agricole et changement d'attitudes et comportements en matière de prévention et lutte contre les violences basées sur le genre y compris les mutilations génitales féminines, les mariages précoces, l'éducation sexuelle et reproductive y compris la planification des naissances. Le projet est classé en 1ère catégorie selon le Gender Marker System (GMS), car les objectifs, les effets et les produits du projet contribuent à la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.

### **3.5 Réinstallation forcée**

**3.5.1 Le Projet n'implique pas de déplacement des populations de la zone du projet ni leur réinstallation.** Le projet ne nécessite pas non plus une acquisition de terres, les terrains nécessaires à la construction des plateformes intégrées étant la propriété des coopératives féminines.

## **IV –EXECUTION DU PROJET**

### **4.1. Dispositions en matière d'exécution**

**4.1.1 Organe d'exécution** : Le projet est intégré dans les structures du PATAM, actuellement en cours d'exécution, placé sous la tutelle technique de la Direction de la Planification, des Statistiques, de la Coopération et du Suivi Evaluation (DPSCSE) au sein du Ministère de l'Agriculture (MA). La gestion et la coordination du PATAM est confiée à une unité autonome installée à Bogué au sein de la Direction régionale de la SONADER. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) est fonctionnelle et composée de treize cadres expérimentés avec les profils requis<sup>3</sup>, capables de mener à bien, les principales tâches du projet : (i) la réalisation des infrastructures et aménagement, leur mise en valeur, l'animation, la formation, la vulgarisation, et l'appui aux activités du projet, (ii) la planification, la programmation, et la gestion administrative et financière du projet, et (iii) la coordination, le suivi-évaluation et le contrôle des activités du projet. Elle assume notamment les tâches suivantes : (i) l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de travail et des budgets annuels du PATAM (PTBA) ; (ii) la préparation et le suivi des dossiers d'appel d'offres, de l'exécution des contrats des travaux, des biens et des services et des demandes de décaissements ; (iii) le suivi interne du programme ; et (iv) l'élaboration des états financiers et les rapports d'avancement. Des missions d'assistance technique ciblées (suivi-évaluation, suivi environnemental) et certaines entités techniques (Direction des filières agricoles/DDFCA, Centre national de recherches agronomiques et de recherche agricole/CNRADA, Ecole nationale de vulgarisation et de formation agricole/ENFVA, Centre de formation des producteurs ruraux/CFPR, Direction de l'Aménagement Rural/DAR, Agence nationale pour la promotion des emplois jeunes-ANAPEJ/TECHGHIL, Direction de la protection de la nature DPN/MEDD, etc.) appuient l'UCP. L'équipe sera renforcée par un expert environnementaliste pour tenir compte de l'augmentation de la charge de travail.

**4.1.2 Dispositions institutionnelles du projet** : Dans le souci de préserver l'intégration et la cohérence du programme de transformation de l'agriculture en Mauritanie, le projet sera mis en œuvre par l'équipe de l'unité de coordination du PATAM déjà en place et installé au sein des locaux de la Direction régionale de la SONADER de Bogué (DRB). Le personnel d'encadrement dans la zone du projet sera renforcé à la base. Le dispositif de pilotage, de gestion, d'audit et de suivi évaluation, sont en place. Les mêmes dispositions institutionnelles du PATAM seront reconduites et suivies par le projet PCVASG qui sera intégré dans ce dispositif. Le Comité National de pilotage (CNP) du PATAM et le comité local de concertations chargé du suivi et de l'organisation des activités au niveau de la zone, sont également en place et appuieront le présent projet. Le CNP a un rôle d'orientation et de supervision de l'exécution. Ce comité est présidé par le Secrétaire général du MA et est composé des membres des parties prenantes au projet : MAEPPS, DPSCSE, DPN-

---

<sup>3</sup> Le Coordinateur, Ingénieur GR, Agronome, Spécialiste en acquisitions, Spécialiste en suivi-évaluation, Spécialiste genre et communication, Responsable Administratif et Financier (RAF), comptable.



MEDD, ANAPEJ/TECHGHIL, Coordinateur PATAM (secrétaire) et deux représentants des bénéficiaires (dont une femme). Il est suggéré de renforcer le comité de pilotage par un représentant du Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la famille.

**4.1.3 Ancrage institutionnel et arrangements conventionnels :** Le PATAM est rattaché actuellement à la DSCSE du MA, alors que le PAHABO projet à succès l'était à la SONADER. Le rattachement actuel ne permettrait pas d'assurer la durabilité des actions du PATAM après projet notamment en ce qui concerne l'appui conseils, l'entretien et la maintenance des aménagements structurants ainsi que la durabilité des infrastructures et équipements. Il est recommandé de revoir ce dispositif à mi-parcours du PATAM et d'ores et déjà de bien associer et impliquer la DRB de la SONADER en cours de restructuration dans toutes les activités du projet. Le PATAM est conçu selon le principe du faire faire. Il dispose d'une charte de coordination et de partenariat. Dans ce cadre, plusieurs conventions sont déjà en cours de mise en œuvre (DDFCA, CNRADA, ENFVA/CFPR, DAR, ANAPEJ/TECHGHIL, DPN/MEDD, etc.). Des actions prévues par le projet concernant la formation et l'entrepreneuriat des femmes et jeunes seront pris en compte dans le cadre des conventions avec le CFPR et l'ANAPEJ/TECHGHIL. Une nouvelle convention de collaboration avec UNMICO pour la mise en place des CECA sera mise en œuvre.

***Dispositions relatives à la passation des marchés (acquisition des travaux, biens et services)***

**4.1.4 Politique et cadre de passation des marchés applicables :** Toutes les acquisitions de biens (y compris les services autres que ceux de consultants), les travaux et les acquisitions de services de consultants, financés sur les ressources de la Banque, se feront conformément à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque (« Politique d'acquisition de la BAD »), édition octobre 2015 et selon les dispositions mentionnées dans l'Accord de financement. En application de cette politique et suite aux différentes évaluations conduites, il a été convenu que toutes les acquisitions listées au paragraphe B.4.3.1 de l'Annexe Technique B.4 se feront conformément au système de passation des marchés du pays (« Système National ») incarné par la Loi 2010-44 du 22 juillet 2010 et du Décret n° 2020/122/PM/M.A.E.P.S.P/M.F/modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2017-126 du 02 novembre 2017, abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de la loi n°2010 -044 portant Code des Marchés Publics (CMP) tandis que toutes les autres acquisitions, énumérées au paragraphe B.4.3.2 de la même annexe seront passés suivant les méthodes et procédures d'acquisition de la Banque, en utilisant les dossiers de sollicitation de la banque. L'utilisation du Système National permet d'améliorer l'efficacité grâce, entre autres, aux actions suivantes : (i) une meilleure appropriation du système de passation des marchés à utiliser par l'agence d'exécution ; et (ii) un gain de temps avec l'absence d'un deuxième contrôle (après celui des entités nationales) que représente, la revue a priori de la Banque. **Toutefois, la Banque se réserve la possibilité de demander à l'emprunteur de revenir à l'utilisation du Système de la Banque si :** (a) le cadre légal des marchés publics venait à changer pour évoluer vers un système non satisfaisant pour la Banque ; (b) les dispositions en vigueur n'étaient pas respectées par l'agence d'exécution ; ou (c) les mesures appropriées d'atténuation des risques incluses dans le plan d'actions relatif à l'évaluation des risques n'étaient pas respectées.

**4.1.5 Evaluation des risques et capacités en passation des marchés :** Les dispositions relatives aux acquisitions incluant l'évaluation des risques, les mesures appropriées d'atténuation de ces risques, les capacités en matière d'acquisitions y compris les détails de mise en œuvre des acquisitions et les mécanismes de contrôle associés sont détaillées dans l'Annexe B.4.

**4.1.6 Gestion financière :** La gestion administrative, financière et comptable du Projet s'exécutera sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture à travers l'Unité de Coordination du PATAM (UCP) installée à Bogué au sein de la Direction Régionale de la SONADER. L'UCP dispose d'ores-et-déjà d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables, et d'un logiciel intégré de gestion comptable et financière. Afin de prendre en compte les contraintes liées à la gestion multi projets de l'UCP, Le manuel de procédures devra être relu et révisé en conséquence. Il devra comporter les spécificités de chaque projet, notamment le plan analytique et budgétaire conforme aux composantes, aux catégories et aux activités de chaque projet. Le manuel révisé devra être soumis à l'approbation de la Banque. L'UCP dispose d'un logiciel

intégré de gestion comptable et financière. Celui-ci sera utilisé pour la présente opération. Il nécessitera un nouveau paramétrage pour la tenue des comptabilités des différents projets mis en œuvre par l'UCP et en vue de la production intégrale des états financiers de synthèse annuels sans recours à un retraitement manuel. Les capacités du personnel de gestion financière devront être renforcées à l'utilisation du logiciel et du manuel de procédures. Les comptes du Projet seront tenus sur la base d'une comptabilité d'engagement et sur le logiciel intégré adapté à la gestion des projets de développement. Le plan comptable sera élaboré sur la base des normes nationales mauritaniennes, conformes dans leur substance aux normes internationales.

4.1.7 L'UCP produira annuellement un programme de travail budgétisé annuel (PTBA), ainsi que des rapports trimestriels de gestion financière basés sur l'exécution du programme de travail et du budget annuel. Ces rapports devront être annexés aux rapports trimestriels d'activités transmis à la Banque quarante-cinq (45) jours au plus tard après la fin du trimestre concerné. Dans le cadre de l'évaluation du PATAM, **le risque fiduciaire global a été jugé substantiel**. Les mesures d'atténuations préconisées ont été reconduites et détaillées dans l'annexe technique.

4.1.8 *Dispositions relatives aux décaissements* : Les ressources de la Banque seront décaissées conformément aux règles et procédures du Manuel de Décaissement de la Banque (Edition Mars 2020) suivant les trois méthodes du paiement direct, du compte spécial et du remboursement.

4.1.9 *Audit des comptes* : L'audit des comptes du projet sera réalisé par une firme d'audit indépendante, recrutée sur la base de termes de référence préalablement convenus avec la Banque et selon ses règles et procédures. Le contrat d'audit sera de trois exercices au plus et l'auditeur est tenu de déposer son rapport au plus tard six mois après la clôture de l'exercice auquel la mission se rapporte.

## 4.2. Suivi et évaluation

4.2.1 Le projet adopte une démarche axée sur les résultats et un suivi orienté vers l'impact (SOVI). Pour ce faire, un cadre de mesure de performance (CMP) a été élaboré lors de l'évaluation du PATAM. Le projet sera inséré dans le même dispositif de suivi évaluation. Le suivi interne sera assuré par le chargé de SE au niveau l'Unité de Coordination du PATAM (UCP) et servira de base pour apprécier la performance du projet. Pour le suivi au niveau central, il sera assuré conjointement par la Direction de la Planification, des Statistiques, de la Coopération et du Suivi Evaluation (DPSCSE) du MA et la Direction Générale des Investissements Publics et de la Coopération Economique (DG/IPCE) du MAEPSP.

4.2.2 Les activités prévues dans le cadre du projet se résument dans le tableau ci-dessous :

*Tableau 4.2 : Calendrier et étapes clés du projet*

Période	Étapes	Activités de suivi/boucle de rétroaction
Mars 2021	Approbation de la note de conception du projet	Approbation par la Banque
Avril 2021	Pré Evaluation du projet	Mission de la Banque
Juin 2021	Evaluation du projet	Mission d'évaluation de la Banque
Juillet 2021	Négociations du Prêt	Négociations du Prêt : Gouvernement/ Groupe de la Banque
Septembre 2021	Approbation du Projet	Approbation par le Conseil d'Administration du Groupe de la Banque
Octobre 2021	Signature de l'accord de prêt	Lettre d'invitation à l'emprunteur
Novembre 2021	Elaboration et Mise à jour des conventions de partenariat	Implication des acteurs suivants : Servie foncier/MDR, ANAPEJ/TECHGHIL, UNMICO
Février 2022	Lancement du projet	Organiser conjointement avec le Gouvernement l'atelier de lancement (mission lancement de la Banque)
2022 – 2025	Equipements	Lancement DAO et Evaluation des offres (UCP et Partenaires associés) ; Signature des contrats (UCP/MA)
	Travaux et services	Exécution des travaux (Entreprises) ; Contrôle et supervision des travaux ; Lancement DP et Evaluation des offres ; Signature des contrats d'AT ; Coordination et supervision de l'AT (volet aménagements structurants) ; etc.

2022 – 2025	Supervision du projet	Administration du prêt. Supervision des activités du projet. Supervision sur le terrain (deux missions par an)
Janvier 2024	Revue à mi-parcours du projet	Mission de revue la Banque
Décembre 2025	Achèvement du projet	Mission d'élaboration Rapport d'Achèvement par le Groupe de la Banque

### 4.3. Gouvernance

**4.3.1 Le Gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer la gouvernance. Malgré ces efforts, les réformes en la matière demeurent insuffisantes.** En 2018, la Mauritanie a été classée 40<sup>e</sup> sur 54 pays africains sur la base de l'indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique (IIAG). Concernant le niveau de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de *Transparency International*, le score de la Mauritanie reste faible dans le classement mondial (137<sup>ème</sup> sur 180 en 2019, 143<sup>ème</sup> rang en 2017 contre 112<sup>ème</sup> en 2015).

### 4.4. Durabilité

**4.4.1 La durabilité des investissements repose sur la bonne appropriation du projet par les bénéficiaires ainsi que leur sécurisation foncière et l'augmentation de leurs revenus tirés des différents segments des chaînes de valeur grâce à l'augmentation de la productivité et des productions de légumes.** Les coopératives des femmes sont associées au projet depuis sa phase de conception. Les activités retenues par le projet ont pour objet principal de répondre à leurs préoccupations. Cette approche participative sera poursuivie pendant l'exécution du projet et la mise en valeur des périmètres maraichers et l'exploitation des plateformes intégrées et des centres de conditionnement et de conservation des légumes. Le projet assurera la sécurisation foncière des coopératives de femmes par l'attribution de certificats de propriété. Les capacités des organisations paysannes seront renforcées. Les institutions rurales (coopératives et comités d'usagers) seront mieux organisées et structurées pour mieux dynamiser et impulser le développement des filières porteuses en vue de générer davantage de valeur ajoutée pour les producteurs

**4.4.2 Les frais d'entretien et de maintenance des aménagements et des équipements de pompage des périmètres maraichers pourront être pris en charge par les revenus tirés des exploitations.** Cette maintenance est simple et les frais nécessaires sont à la portée des coopératives. Au-delà de l'entretien, un dispositif sera mis en place pour mobiliser des redevances pour permettre le renouvellement des équipements de pompage. Ce dispositif sera articulé avec la mise en place des caisses d'épargne et de crédit. Un protocole de collaboration fixant le rôle et responsabilités des parties, sera négocié par la coordination du projet et la SONADER avec les coopératives et les comités des usagers. Un cahier de charges sera ainsi signé pour chaque réalisation avant le démarrage effectif des travaux.

### 4.5 Gestion des risques

**4.5.1 Certains facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs et la mise en œuvre du projet ont été identifiés et concernent:** i) les conditions sanitaires liées à la pandémie COVID 19; ii) la récurrence des épisodes de sécheresses et la production fortement soumise aux aléas climatiques ; iii) l'insuffisance voire l'absence de protection du marché national de production de légumes ; iv) l'insécurité foncière et les difficultés d'accès des femmes à la terre ; v) les faibles capacités institutionnelles des coopératives des femmes et autres parties prenantes ; v) le manque d'inclusion financière et d'accès insuffisant au financement et au crédit ; v) le faible niveau d'entretien et de maintenance des aménagements hydroagricoles pouvant affecter la durabilité et la viabilité des investissements.

Risque	Note
Insécurité foncière	Modéré
Manque de protection du marché national de légumes	Substantiel
Climatique, sécheresses récurrentes	Modéré
Faibles capacités des coopératives féminines	Modéré
Faible accès des femmes au crédit	Modéré
Manque d'entretien et de maintenance des	Modéré

périmètres maraichers féminins	
Autre risque : Conditions sanitaires liées à la pandémie COVID 19	Substantiel
<b>Risque global</b>	<b>Modéré</b>

4.5.2 L'évaluation des risques conclut à un risque global modéré. Les notations différenciées sont présentées dans le tableau 4.3 ci-dessous. L'analyse détaillée des risques et des mesures d'atténuation est présentée dans les annexes techniques au B1.13

## 4.6 Développement des connaissances

4.6.1 **La mise en œuvre du projet PCVASG permettra de développer des connaissances et savoirs sur les techniques d'irrigation (système californien), la valorisation des productions et la promotion des filières porteuses de maraichage et la pratique des cultures à haute valeur ajoutée, la gestion et l'économie de l'eau, l'atténuation des effets des changements climatiques.** Les principales connaissances acquises et les leçons tirées seront reflétées dans les rapports périodiques et le rapport d'achèvement du Projet et postées dans le système d'archivage de la Banque et aussi publiées sur les sites Web des Ministères et institutions concernés (MAEPSP, MA, MEDD, SONADER, CNRADA et ANAPEJ/TECHGHIL, etc.). Les séances de formations et d'information envisagées par le Projet en matière de recherche-développement, de fourniture d'appui aux agriculteurs et agricultrices en techniques d'irrigation et en pratiques culturelles au profit des producteurs et productrices constituent un canal privilégié de diffusion des connaissances. Ces connaissances seront systématiquement captées et consignées dans les manuels de bonnes pratiques, les rapports de suivi évaluation, des missions de supervision et des rapports périodiques qui seront partagés au niveau du pays et de la Banque. Les principales connaissances acquises et leçons tirées seront également reflétées dans le rapport d'achèvement du Projet et postées dans le système d'archivage de la Banque et publiées sur le site Web des Ministères et acteurs concernés.

## V – CADRE JURIDIQUE

### 5.1 Instrument légal

L'instrument de financement retenu est un accord de prêt entre la BAD en qualité d'administrateur du Fonds Spécial du Nigeria (FSN) et la République Islamique de Mauritanie (RIM).

### 5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque

5.2.1. Conditions préalables à l'entrée en vigueur : L'entrée en vigueur de l'accord du prêt FSN est subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur, à la satisfaction de la Banque, des conditions prévues à la section 12.01 des Conditions générales applicables aux Accords de prêt et aux Accords de garantie de la BAD.

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement du Prêt : Outre l'entrée en vigueur de l'accord de prêt, le premier décaissement des ressources du Prêt FSN est subordonné à la réalisation par l'Emprunteur, à la satisfaction de la Banque, des conditions suivantes :

- Fournir à la Banque (Administrateur du FSN) la preuve de la décision du rattachement du projet à l'Unité de Coordination actuelle du PATAM placée sous la tutelle technique de la Direction de la Planification, des Statistiques, de la Coopération et du Suivi Evaluation (DPSCSE) au sein du Ministère de l'Agriculture ;

- Soumettre les pièces justificatives satisfaisante sur la forme et le fond pour la Banque, de l'affectation de toute l'équipe de l'unité de coordination du Projet (UCP) antérieurement mise en place dans le cadre du Projet PATAM à la mise en œuvre du présent Projet, notamment : (i) Le Coordinateur, (ii) l'Ingénieur Génie Rural, (iii) l'Agronome, (iv) le Spécialiste en acquisitions, (v) Spécialiste en suivi-évaluation, (vi) le Spécialiste genre et communication, (vii) le Responsable Administratif et Financier (RAF), (viii) un expert environnementaliste et (ix) le comptable justifiant de qualifications et d'expériences acceptables pour la Banque ;
- Soumettre une copie certifiée conforme de la Charte de Coordination et de chacune des conventions de partenariat initialement signées dans le cadre du Projet PATAM et des avenants signés dans la cadre du présent Projet entre l'Unité de Coordination et (i) la Cellule en charge du foncier, (ii) l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ/TECHGHIL), (iii) la Direction générale de l'Union Nationale des Mutuelles d'Investissement et de Crédit Oasien et en zones pluviales (UNMICO) et (iii) la Direction de la Protection de l'Environnement (DPN), le Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (CNRADA), la Direction en charge du Développement des Filières et du Conseil Agricole (DFCA), l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA) et le Centre de Formation des Producteurs Ruraux (CFPR), dont les termes et conditions auront été jugés satisfaisants par la Banque ;
- Soumettre les preuves satisfaisantes de l'inscription au budget de l'Etat pour l'année 2022 de la contrepartie financière gouvernementale et ouverture du crédit budgétaire annuel y afférent.

#### 5.2.3 Autres conditions : L'Emprunteur devra en outre procéder à :

- Soumettre à la Banque dans les trois mois suivant le premier décaissement, la preuve de la mise en place : (i) du Comité National de Pilotage (CNP) présidé par le Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural, renforcé par un deuxième représentant du Ministère des Affaires Economiques et la Promotion des Secteurs Productifs et un représentant du Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la famille et dont la composition aura été jugée satisfaisante par la Banque ; et (ii) du Comité Local de Concertation (CLC) présidé par le Hakem de la Moughatâa de Bogué et dont la composition aura été jugée satisfaisante par la Banque ;
- Soumettre à la Banque au plus tard le 31 décembre 2023, une note sur les mesures retenues pour assurer la protection du marché national de légumes ;
- Transmettre à la Banque avant le 31 décembre 2023, la preuve de la régularisation et de la sécurisation des périmètres maraichers féminins et des plateformes intégrées de promotion féminine ; et
- Fournir à la Banque au plus tard le 31 janvier de chaque année, la preuve de l'inscription au budget de l'Etat pour l'année concernée de la contrepartie financière gouvernementale et ouverture du crédit budgétaire annuel y afférent ;
- Fournir à la Banque au plus tard six mois à l'entrée en vigueur du prêt, le manuel de procédures du PATAM révisé dans les termes et conditions satisfaisantes pour la Banque, afin de tenir compte des spécificités de ce projet, notamment le plan analytique et budgétaire conforme aux composantes, aux catégories et aux activités ; et
- Fournir à la Banque au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du prêt, la preuve de la mise à jour du logiciel comptable utilisé dans le cadre du PATAM en créant une comptabilité séparée pour le projet.

#### 5.2.4 Engagements.

(i) L'Emprunteur s'engage à respecter les objectifs du Projet. A cette fin, l'Emprunteur devra mettre en œuvre le Projet et faire en sorte que l'Agence d'exécution, ses contractants et/ou ses agents mettent en œuvre le Projet conformément aux dispositions des Accords de prêt et de l'Article IX (*Exécution du projet - coopération et information*) des Conditions générales.

(ii) L'emprunteur s'engage à associer et à impliquer la SONADER en cours de restructuration comme Maître d'ouvrage déléguée de l'Etat, dans toutes les activités du projet afin d'assurer la pérennité des actions après projet, notamment, l'appui conseils, l'entretien et la maintenance des aménagements structurants ainsi que la durabilité des infrastructures et équipements du PATAM.

(iii) Dispositions institutionnelles : L'Emprunteur s'engage, à la satisfaction de la Banque, à ce que :

- L'Unité de Coordination du PATAM retenue pour le présent Projet aura pour principales missions de veiller à (i) la réalisation dans les normes de l'art des infrastructures et aménagement des périmètres maraichers féminins et des plateformes intégrées, leur mise en valeur et exploitation optimale, l'animation, la formation, la vulgarisation, et l'appui aux activités du Projet, (ii) la planification, la programmation, et la gestion administrative et financière du Projet, (iii) la coordination, le suivi-évaluation et le contrôle des activités du Projet, (iv) l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de travail et des budgets annuels du Projet (PTBA), (v) la préparation et le suivi des dossiers d'appel d'offres, de l'exécution des contrats des travaux, des biens et des services et des demandes de décaissements, (vi) le suivi interne du programme, et (vii) l'élaboration des états financiers et les rapports d'avancement ;
- Le Comité National de Pilotage (CNP) est présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture. La vice-présidence sera assurée par l'un des deux représentant du Ministère des Affaires Economiques et la Promotion des Secteurs Productifs. Il est actuellement composé d'un représentant du Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs, quatre représentants du Ministère de l'Agriculture ; un représentant de l'ANAPEJ/TECHGHIL, un représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et deux représentants des producteurs Un deuxième représentant du Ministère des Affaires Economiques et la Promotion des Secteurs Productifs et un représentant du Ministère des Affaires Sociales et de l'Enfance (MASEF) seront désignés ultérieurement. Il aura la charge de guider, orienter et superviser l'exécution du Projet notamment à travers l'examen du programme de travail et de budget annuel soumis par l'UCP et l'appréciation de l'état d'avancement du Projet.

(iv) Sauvegardes environnementales et sociales : L'Emprunteur s'engage et s'assure que l'Agence d'exécution, chacun de ses contractants, sous-contractants et agents fassent de même, à :

- (a) Exécuter le Projet conformément au PGES, aux Politiques de sauvegardes de la Banque et à la législation nationale applicable d'une manière satisfaisante pour la Banque, sur le fond et la forme ;
- (b) Préparer et soumettre à la Banque, dans le cadre du Rapport de Projet, des rapports mensuels sur la mise en œuvre des PGES combinées du PATAM et du PCVASG, y compris les lacunes identifiées et les mesures correctives qui y ont été apportées ;
- (c) S'abstenir de toute action qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre du PGES y compris toute modification, suspension, renonciation et/ou annulation de toute disposition y relative, totalement ou partiellement, sans l'accord préalable écrit de la Banque ;
- (d) Collaborer entièrement avec la Banque dans le cas où la mise en œuvre du Projet ou tout changement dans son champ d'application entraîne, de façon imprévue, le déplacement et/ou la réinstallation de populations ; et s'engage à ne débiter de travaux dans la zone affectée par la mise en œuvre du Projet qu'à condition que toutes les Personnes Affectées par le Projet (PAP) soient indemnisées et/ou réinstallées conformément au Plan de Réinstallation (PR) préparé.

(v) Intégrité : L'Emprunteur doit mettre le Projet en œuvre, et s'assurer que l'Agence d'exécution et chacun de ses contractants et/ou de ses agents mettent le Projet en œuvre conformément aux dispositions des Politiques anti-corrruption.

### **5.3 Conformité avec les politiques du Groupe de la Banque**

Le projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.

## VI – CONCLUSION ET RECOMMANDATION

6.1 **En conclusion, le projet de promotion de chaînes de valeur agricoles sensibles au genre (PCVASG) est une opération novatrice d'autonomisation des femmes qui constitue un bon levier de développement des filières de légumes en Mauritanie.** Il permettra de dynamiser les activités orientées vers le développement de la femme rurale et la génération de revenus au sein de plateformes intégrées dédiées à la promotion féminine. Il contribuera à l'appui à la transformation de l'agriculture solidaire et féminine en Mauritanie. Il permettra d'escompter en 2026 une production additionnelle de 16.765 Tonnes de divers légumes au profit de plus de 12.500 productrices organisées dans 120 coopératives féminines et d'assurer un meilleur accès aux marchés rémunérateurs. Le projet renforcera les capacités des productrices et des acteurs de la filière maraichère de la production à la commercialisation. Les organisations rurales (coopératives et comités d'usagers) dotées de centres de conditionnement et de marchés de légumes seront mieux structurées et fonctionnelles pour répondre à la demande croissante du marché national, améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire et ainsi réduire les importations de légumes.

6.2 La Direction recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition d'un **prêt FSN** d'un montant maximum de **3,6 millions d'UC** en faveur de la République Islamique de la Mauritanie ; en vue de financer le Projet de Promotion de Chaînes de Valeur Agricoles Sensibles au Genre en appui au PATAM selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

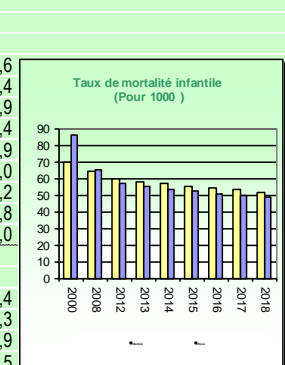
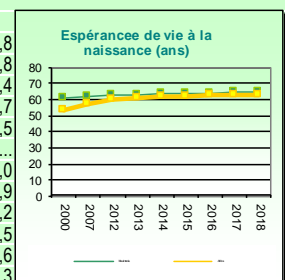
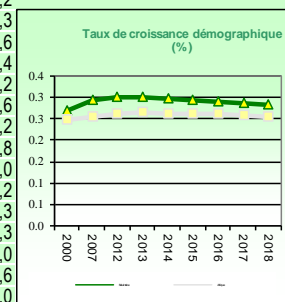
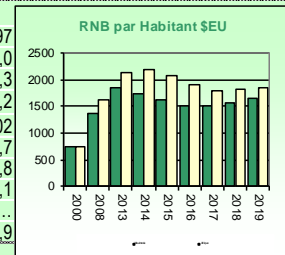


## Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays

### Mauritanie

#### INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Mauritanie	Afrique du Nord	Afrique	Pays en Développement
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km <sup>2</sup> )	2019	1 031	6 784	30 067	94 797
Population totale (millions)	2019	4,5	202,9	1 306,3	6 384,0
Population urbaine (% of Total)	2019	56,1	55,9	43,3	50,3
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2019	4,4	30,0	44,5	69,2
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2019	1 660	3 232	1 843	5 102
Participation de la Population Active - Total (%)	2019	45,9	45,2	63,2	60,7
Participation de la Population Active ** - Femmes (%)	2019	28,9	21,0	54,6	45,8
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2019	100,8	101,2	99,8	107,1
Indice de développement humain (rang sur 189 pays)	2018	161	...	...	...
Population vivant en dessous de 1,90 \$ par Jour (%)	2007-18	6,0	2,0	35,6	11,9
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2019	2,8	1,8	2,7	1,2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2019	4,3	2,1	3,6	2,3
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2019	39,9	31,3	40,6	27,6
Population âgée de 15-24 ans	2019	19,1	16,0	19,3	16,4
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2019	3,2	6,0	3,5	7,2
Taux de dépendance (%)	2019	75,6	59,5	78,7	54,6
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2019	24,4	25,3	24,2	25,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2019	64,9	74,0	63,5	70,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2019	66,5	75,9	65,3	73,0
Taux brut de natalité (pour 1000)	2019	33,3	23,4	33,0	20,2
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2019	7,1	5,5	8,0	7,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2018	51,5	19,3	48,7	31,3
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2018	75,7	23,0	70,2	42,0
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2019	4,5	3,0	4,4	2,6
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2017	766,0	76,1	432,3	230,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2019	20,8	62,2	39,1	61,7
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2010-18	18,7	87,2	33,4	121,8
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 habitants)	2010-18	92,5	192,0	107,8	240,8
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2010-18	69,3	88,7	62,9	79,4
Personnes utilisant au moins des ser. de base en eau potable (% Pc)	2017	70,7	94,9	66,3	87,7
Personnes utilisant au moins des ser. de base d'assainissement (%)	2017	48,4	90,8	40,3	68,5
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2018	0,2	0,1	3,4	...
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2018	93,0	43,9	202,3	154,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2018	90,0	96,3	81,4	84,9
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2018	78,0	91,4	76,1	85,2
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2010-17	24,9	5,8	17,5	14,5
Prévalence de retard de croissance	2010-17	27,9	18,4	34,0	23,6
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2017	10,4	4,28	18,49	12,3
Dépenses de santé courantes (en % du PIB)	2017	4,4	5,7	5,6	5,4
<b>Indicateurs d'Éducation</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2010-19	99,9	108,6	100,1	103,6
Primaire - Filles	2010-19	102,8	107,9	98,1	102,4
Secondaire - Total	2010-19	36,8	87,9	52,4	71,9
Secondaire - Filles	2010-19	37,1	87,7	50,3	71,4
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2010-18	33,4	63,8	48,6	62,9
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2010-18	53,5	74,2	66,9	84,0
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2010-18	46,2	81,6	70,8	88,2
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2010-18	43,4	67,5	60,0	79,8
Dépenses publiques d'éducation (% du PIB)	2010-18	2,6	6,2	4,7	4,0
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2016	0,4	3,5	8,0	11,4
Terres agricoles (% superficie des terres)	2016	38,5	20,8	38,2	38,3
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2016	0,2	1,4	13,2	31,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2014	0,7	2,7	1,2	3,5



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Octobre 2020

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles. \* Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)

\*\* Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)



**APPENDIX II Etat du Portefeuille actif de la Banque en Mauritanie – 1er mars 2021**

Departement	Nom du projet	Source de financement	Date approbation	Signature	Date achèvement	Montant approuvé (UC)	Montant décaissé (UC)	Taux de décaiss
<b>OPERATIONS SANS GARANTIE SOUVERAINE</b>								
<b>Finance</b>								
PIFD	Ligne de crédit - Banque populaire de Mauritanie - programme PME	BAD	20-mai-16	10-nov-16	09-nov-21	5 031 482,71	5 031 482,71	100,00%
<b>Industrie et mines</b>								
PISD	Projet d'Extension de la SNIM -GUELB II	BAD - Non souverain	16-sept-09	01-déc-09	31-déc-13	125 787 067,65	125 787 067,65	100,00%
<b>Infrastructure</b>								
PISD	SNIM PROJET DE DRAGAGE	BAD - Non souverain	22-nov-17	28-juin-18	01-janv-26	35 330 000,00	7 066 000,00	20,00%
<b>3</b>	<b>TOTAL secteur privé et non souverain</b>					<b>166 148 550,36</b>	<b>137 884 550,36</b>	<b>82,99%</b>
<b>SECTEUR PUBLIC</b>								
<b>Transport</b>								
PICU	PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO-SENEGAL	FAD/prêt multinational	09-déc-16	12-mars-17	30-nov-22	25 000 000,00	355 000,00	1,42%
<b>Agriculture</b>								
RDGN2	AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE AUX VICTIMES DES INONDATIONS DE LA WILAYA DU GUIDIMAKHA	FSU/Don	28-oct-19	22-janv-20	30-juin-21	650 153,92	0,00	0,00%
AHFR0	MAURITANIA - AFRICAN DISASTER RISK FINANCE PROGRAMME	FAD 15 / Don	16-sept-20	05-oct-20	31-déc-22	1 500 000,00	516 450,00	34,43%
RDGN2	Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS)	FAD/prêt multinational	15-oct-14	11-déc-14	30-déc-21	11 500 000,00	7 682 000,00	66,80%
RDGN2	PROJET D'APPUI À LA TRANSFORMATION AGRICOLE EN MAURITANIE (PATAM)	FAD 14 / prêt	12-déc-18	25-janv-19	31-déc-24	7 000 000,00	1 238 300,00	17,69%
		NTF / prêt	12-déc-18	25-janv-19	31-déc-24	6 000 000,00	600,00	0,01%
<b>Secteur Social</b>								

RDGN2	Projet d'appui à la promotion des micros et petites entreprises (PAMPEJ)	FAD /Prêt	21-sept-16	04-nov-16	30-juin-22	2 624 000,00	1 393 344,00	53,10%
		FAD /Don	21-sept-16	04-nov-16	30-juin-22	521 360,00	521 360,00	100,00%
RDGN2	Projet d'appui à la formation et à l'emploi des jeunes (PAFEJ)	FAD/Don	28-nov-14	11-déc-14	30-juin-21	2 000 000,00	1 738 800,00	86,94%
AHHD	PROJET D'APPUI EN FAVEUR DES PAYS MEMBRES DU G5 SAHEL POUR LA LUTTE CONTRE LA PANDEMIE de CORONAVIRUS (COVID-19)	FAD 14 / Don régional	09-juin-20	05-août-20	30-avr-23	3 324 552,06	2 952 534,68	88,81%
<b>Gouvernance</b>								
RDGN1	Projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière	FAD 14 / Prêt	15-déc-17	11-févr-18	31-déc-22	3 600 000,00	454 320,00	12,62%
RDGN1	Prêt supplémentaire au Projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière	FAD 14 / prêt	01-avr-20	02-juil-20	31-déc-23	400 000,00	0,00	0,00%
ECGF	Projet d'appui à la gouvernance pour une croissance inclusive (PAGOCI)	FAD / Don	17-nov-14	11-déc-14	31-août-21	2 000 000,00	1 706 000,00	85,30%
ECGF	PROGRAMME D'APPUI EN REPONSE A LA CRISE DU COVID-19	FAD 15 / Don	22-juil-20	27-juil-20	30-juin-22	7 500 000,00	7 500 000,00	100,00%
<b>Eau et assainissement</b>								
RDGN2	Programme national intégré d'eau en milieu rural (PNISER)	FAD / Prêt	07-déc-12	12-févr-13	31-déc-21	3 052 000,00	2 645 473,60	86,68%
		FAD / Don	07-déc-12	12-févr-13	31-déc-21	2 448 000,00	2 224 987,20	90,89%
		Don RWISSI	07-déc-12	12-févr-13	31-déc-21	2 882 034,22	2 614 293,24	90,71%
RDGN2	Projet d'amélioration de la résilience climatique des investissements du secteur de l'eau	Global Environment Fund (GEF) / Don	08-juil-16	11-oct-16	31-déc-21	4 564 273,60	215 890,14	4,73%
RDGN2	PROJET D'ETUDE POUR L'ASSAINISSEMENT INCLUSIF DANS CINQ VILLES DE MAURITANIE	AfricaWater Facility Fund	05-nov-20		31-déc-22	667 834,46	0,00	0,00%
<b>15</b>	<b>TOTAL secteur public</b>					<b>87 234 208,26</b>	<b>33 759 352,86</b>	<b>38,70%</b>
<b>18</b>	<b>TOTAL</b>					<b>253 382 758,62</b>	<b>171 643 903,22</b>	<b>67,74%</b>

## Appendice III.

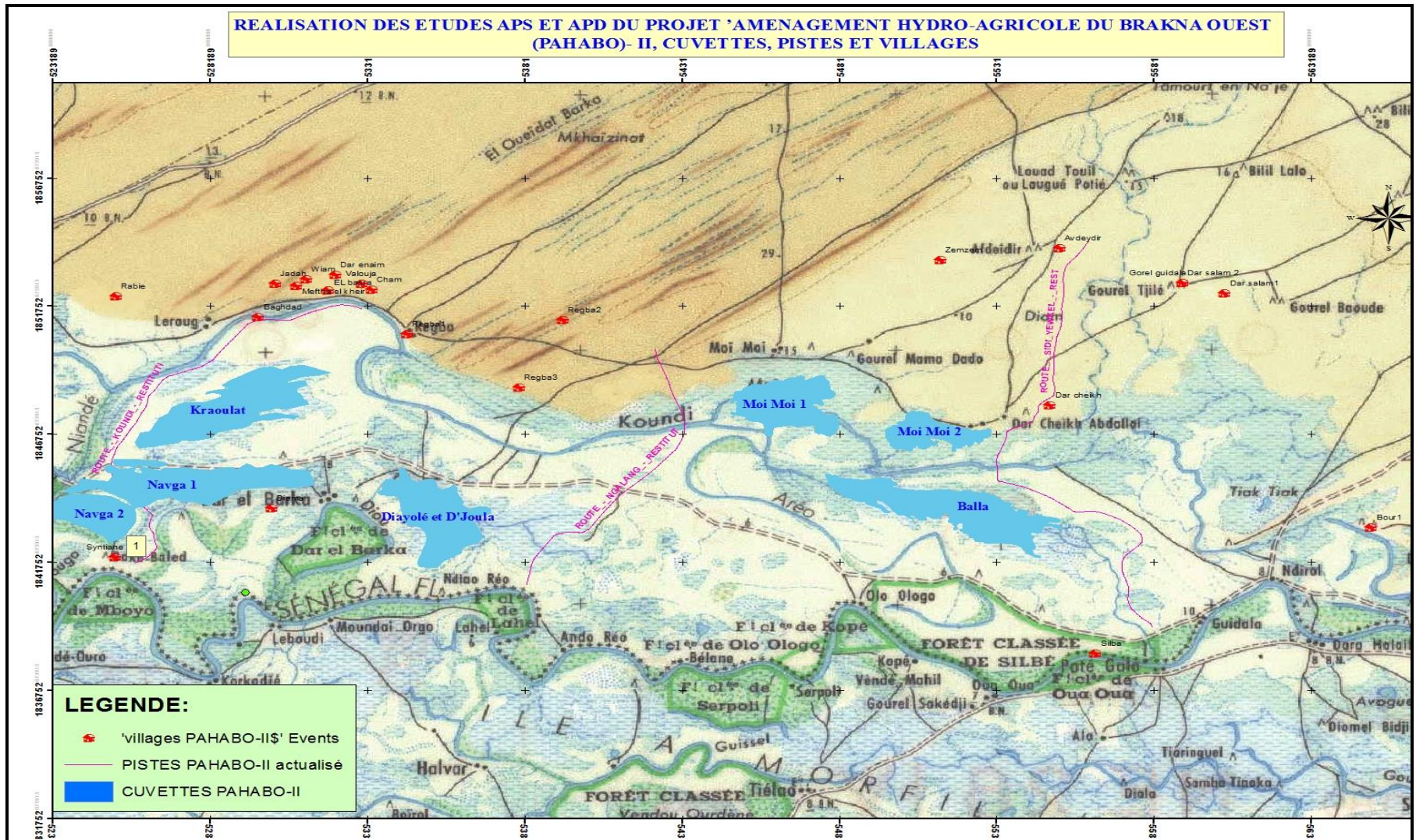
### Liste des principaux projets financés par les partenaires au développement dans le secteur Agricole

Intitulé du projet	Co-financier	Durée d'exécution	Montant du Prêt	Commentaires
Programme de gestion durable des ressources naturelles d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux (PROGRES)	FIDA	2020-2025	23,7 millions US \$	En cours d'exécution
Projet de Développement des filières inclusives – PRODEFI	FIDA	2018-2025	48 millions US \$	En cours d'exécution
Projet de Développement d'une Résilience face à la Récurrence de l'Insécurité Alimentaire en Mauritanie (PDRIANSM)	BID	2016-2021	17,05 millions US \$	En cours d'exécution (sous régional- CILSS/BID)
Programme RIMRAP	UE	2016-2021	24 millions €	En cours d'exécution
Programme RIMDIR	UE	2018-2022	35 millions €	En cours d'exécution
Programme RIMFIL	UE	2019-2023	22 millions €	En cours d'exécution
Renforcement des Capacités Face à l'Insécurité Alimentaire	BID	2015-2020	21,73 millions US \$	En cours d'exécution
Aménagement cuvette orientale R'KIZ et zone de transition (3500 ha)	Fonds Saoudien	2016-2020	34 millions US \$	En cours d'exécution
Projet d'appui à la transformation agricole en Mauritanie (PATAM) - Volet BID	BID	2019-2024	33,82 millions €	En cours d'exécution
Projet d'appui à la transformation agricole en Mauritanie (PATAM)	FAD/FSN	2018-2023	7 + 6 millions d'UC	En cours d'exécution
Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel - P2RS	FAD	2015-2021	11,5 millions d'UC	Projet sous régional en cours d'exécution (CILSS)
Projet PGIRE – 2	Banque Mondiale	2014-2021	73 millions US \$	En cours d'exécution
Projet d'Appui à l'Initiative de l'Irrigation au Sahel – PARIIS	Banque Mondiale	2017-2021	25 millions US \$	En cours de lancement
Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel – PRAPS	Banque Mondiale	2016-2021	45 millions US \$	En cours d'exécution
Projet d'Aménagement et de réhabilitation des périmètres villageois Gorgol et Guidimakha	AFD	2019- 2024	11,5 millions d'euros	En cours d'exécution
Projet de curage de 36 km de Koundi	BID	2019 -2021	5 millions US \$	En cours d'exécution
Projet Amélioration de la résilience agropastorale à travers l'amélioration des rendements des ovins et caprins	AECID	2019-2021	30 M MRU-- millions d'euros	En cours d'exécution
Projet d'Appui aux petits producteurs maraichers au Trarza	AECID	2019-2020	0,4 millions d'euros	Au stade de lancement

Promotion de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle en Milieu Rural (PELIMIR)	GIZ	<u>2017-2021</u>	<u>5,5 millions €</u>	En cours d'exécution, le PELIMIR mis en œuvre en partenariat avec le Ministère mauritanien de l'Emploi (MEFPTIC) a pour ambition entre autres, de créer 1000 emplois à l'horizon 2022, dans les wilayas du <b>Brakna</b> et de l' <b>Assaba</b> .
Programme d'autonomisation des femmes – SWEDD	Banque Mondiale	2016-2019	14,84 millions US \$ Volet Mauritanie	Programme multinational/Agence d'exécution pour certains volets - le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) : six pays, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.



**Carte de la Zone d'intervention du Projet**



## NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

A. Information de base <sup>1</sup>	
Nom du Projet : Projet de Promotion des Chaînes de Valeurs Agricoles Sensibles au Genre en Appui au PATAM	**Code SAP** du projet : P-MR-AA0-012
Pays : Mauritanie	Instrument de financement <sup>2</sup> : ID <input checked="" type="checkbox"/> IF <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> GU <input type="checkbox"/> APR <input type="checkbox"/> PP <input type="checkbox"/> FAR <input type="checkbox"/>
Secteur Responsable du Projet : Agriculture	Chargé du Projet : Rafâa MAROUKI
Date de la mission d'évaluation ex-ante : 29/06/2021	Date prévue de présentation pour Approbation : 21/09/2021
Spécialiste en sauvegarde environnementale : Beya I. BCHIR	
Spécialiste en sauvegarde sociale : XX	
Catégorie environnementale et sociale : 2	Date de catégorisation : 11/02/2021
Type d'opération : OS <input checked="" type="checkbox"/> ONS <input type="checkbox"/> OBP <input type="checkbox"/>	
Ce projet est-il préparé dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastrophe ?	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Ce projet est-il préparé sous dérogation de l'application du Système de Sauvegarde Intégré ?	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

B. Publication et Suivi de la Conformité	
B.1. Publication obligatoire	
Evaluation Environnementale et Sociale/Audit/Système/Autres (spécifier : EIES incluant une NIES)	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	16/07/2021
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	14/07/2021
Date de publication par la Banque	14/07/2021
Cadre de Politique/Plan d'Action de Réinstallation/Autres (spécifier : .....)	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]
Date de publication par la Banque	[Date]
Cadre de Gestion/Plan d'Action pour les Groupes Vulnérables/Autres (spécifier : .....)	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]
Date de publication par la Banque	[Date]
Si la publication dans le pays, de n'importe lequel des documents cités ci-dessus, n'est pas possible, bien vouloir fournir les raisons légales : NA.	

B.2. Indicateurs de suivi de la Conformité	
Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes ont été intégrés au coût total du projet ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans le coût total du projet, est-il <u>entièrement mobilisé et disponible</u> ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclue le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Est-ce que les arrangements institutionnels adéquats ont été convenus avec l'emprunteur/client, puis intégrés correctement dans les accords juridiques du projet ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>

C. Approbation			
Le projet est-il en conformité avec les exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration ?			
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
Préparée par :	Nom	Signature	Date
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale :	Beya I. BCHIR		16/07/2021
Spécialiste en Sauvegarde Sociale :	-		
Chargé du Projet :	Rafâa MAROUKI		16/07/2021
Soumise par :			
Directeur sectoriel :	Martin FREGENE		19/07/2021
Approuvée par :			
Directeur SNSC :	Maman-Sani ISSA		21/07/2021

<sup>1</sup> Note : Cette NOCES doit être en annexe du Rapport d'Evaluation ex-ante présenté à la Haute Direction puis au Conseil d'Administration.

<sup>2</sup> ID=Investissement Direct ; IF=Intermédiaire Financier ; AB=Appui Budgétaire ; PE=Prêt Entreprise ; GU=Garantie ; APR=Accord de Participation au Risque ; PP=Prise de Participation ; FAR= Financement axé sur les Résultats.